



PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2016



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE , Mme Béatrice RIALLAND , M. Pierre THOMERE

DONGES : M. François CHENEAU , Mme Sandrine SALMON , M. Louis OUISSE , Mme Claire DELALANDE ,
M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY , Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND , Mme Marie-Christine DELAHAIE , M. Yannick JIMENEZ , Mme
Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR , Mme Frédérique MARTIN , M. Edouard DEUX , M. Alain SAILLANT ,
M. Robert BELLIOU , Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND , M. Thierry RYO , Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Josette Aoustin BRUNEAU , M. Roger VEILLAUD , Mme Marie Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN , M. Alain MICHELOT , M. Alain MASSE

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN , M. Eric PROVOST , Mme Pascale HAMEAU , M. Yvon RENEVOT ,
Mme Lydie MAHE , M. Jean-Jacques LUMEAU , Mme Gaëlle BENIZE , M. Patrice BULTING , Mme Pascale

CLEMENT , M. Martin ARNOUT , Mme Corinne PRAUD , M. Alain MANARA , Mme Céline GIRARD , M. Christophe

COTTA , Mme Françoise LESTIEN , M. Kada MAHOUR , Mme Catherine ROUGE , M. Ludovic LE MERRER ,

Mme Florence BEUVELET , M. Jean-Michel TEXIER , Mme Sandra VANDEUREN , M. Gauthier BOUCHET

TRIGNAC : M. David PELON , Mme Christiane NOUZILLEAU , M. Henri PIQUET , Mme Sabine MAHE ,
Mme Tiphaine DAVID

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Joël LEGOFF donne pouvoir à M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Renée BERNARD donne pouvoir à M. Joël JOUAND

SAINT-NAZAIRE : Mme Laurianne DENIAUD donne pouvoir à M. David SAMZUN

Absents excusés :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Mme Pascale CLEMENT, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 est adopté à la majorité (un vote contre : M. Gauthier Bouchet)

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 février 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

Le Président

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 n'avait pas été adopté lorsqu'il avait été soumis à l'approbation des élus lors de la dernière séance du Conseil communautaire, le 2 février 2016. M. Gauthier Bouchet avait en effet indiqué qu'il manquait une partie de ses déclarations et surtout, que le procès-verbal manquait d'objectivité. L'enregistrement de la séance a donc été réécouté plusieurs fois, d'une part par le service des Assemblées de la CARENE, qu'il y a lieu de remercier par la surcharge de travail générée ainsi que par la société privée, que nous payons, qui s'appelle Résumémo et qui est chargée de la transcription de ces séances. Il s'avère que les déclarations et prises de parole de M. Boucher ont été retranscrites dans le procès-verbal dans leur intégralité et au mot près.

M. Bouchet a été interrogé par la responsable du service des Assemblées pour savoir sur quelle délibération il y eu un oubli, quelle en était la teneur et notamment, ce qui justifiait l'accusation de manque d'objectivité, qui est une accusation grave vis-à-vis de cette assemblée et vis-à-vis des services. M. Gauthier Bouchet a fait état de la fin de son intervention sur la délibération n° 4, relative au PRIR. :

En réponse au Vice-président : « La CARENE représente l'intérêt de dix communes, donc souffrez que l'on parle un langage de vérité de temps en temps. Ce n'est pas une assemblée technique. »

En réponse à M. Dholland, il répond : « j'habite rue d'Ypres, Monsieur. Chacun sait où j'habite. »

En réponse à M. Samzun, Président : « Vous n'êtes pas la gauche non plus. »

Ce sont donc des interventions à la marge – qui ne feront sans doute pas bouger le fil de la CARENE –, qui ont été faites hors micro et qui ne sont pas audibles à l'enregistrement. Elles ne seront donc pas mentionnées au procès-verbal du Conseil communautaire du 15 décembre 2015, puisqu'elles ne sont pas audibles et qu'elles ne sont pas exprimées le micro ouvert. Il est demandé aux élus, pour que leurs déclarations soient enregistrées au procès-verbal des séances du Conseil communautaire, de parler dans le micro, micro allumé.

Ces éclairages apportés et en l'absence d'autres observations, le procès-verbal de la séance du Conseil du 15 décembre 2015 joint à nouveau au dossier de convocation est approuvé à la majorité, avec un avis contraire (M. Gauthier Bouchet).

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Robert Belliot

Parmi les décisions prises par le Président, celle n° 2016.006 du 7/01/2016, intitulée : « DAP – Avenue du Général de Gaulle à Pornichet – Décision de financement pour la construction de logements locatifs aidés – Espace Domicile » appelle une demande de précisions : quel est le programme, le nombre de logements sociaux et le montant de la subvention ?

Jean-Claude Pelleteur

Il s'agit sans doute de l'ex-gendarmerie maritime.

Alain Bette

La CARENE étant délégataire des aides à la pierre au titre des aides de l'État, sur la base d'une délibération de programmes annuelle des opérations qui seront présentées dans l'année, qui est approuvée par le Bureau. Il appartient au Président de prendre une décision de financement au titre de ces opérations pour le compte du Préfet. Cela permet d'avoir l'agrément de l'État pour obtenir les prêts de la Caisse des dépôts et ce qui s'ensuit, en plus de la subvention.

Robert Belliot

Mais quelle est la décision qui a été prise ? Sur quel nombre de logements et quel montant porte-t-elle ?

Le Président

Ces informations seront communiquées et permettront ainsi à M. Belliot d'en connaître les conséquences sur les projets d'urbanisme dans la commune de Pornichet.

I – Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compétence aménagement de l'espace communautaire – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-Joachim – Élaboration – Approbation

Alain Michelot

L'approbation du plan local d'urbanisme de Saint-Joachim constitue une étape politique d'une double importance et tout d'abord, pour la CARENE, puisque que ce PLU est le premier qui sera approuvé par le Conseil communautaire depuis que la CARENE exerce cette compétence. Il s'agit donc d'un symbole fort. Mais, plus qu'un symbole, le fait que le Conseil se substitue au Conseil municipal pour approuver ce document stratégique pour les communes revêt naturellement un caractère tout à fait nouveau dans l'organisation des collectivités de la communauté d'agglomération. C'est également une étape majeure pour la commune de Saint-Joachim, qui, après plusieurs années de travail, de réflexion, d'études, d'échanges avec la population, arrive enfin à l'aboutissement d'une démarche particulièrement complexe. En effet, la marche à franchir pour la commune a été assez haute, puisque le document d'urbanisme en vigueur jusqu'à aujourd'hui était toujours le POS. L'effet de rattrapage et d'actualisation a nécessité un temps long et les élus de Saint-Joachim sont particulièrement satisfaits et fiers du chemin parcouru.

Marie-Anne Halgand

Il s'agit effectivement d'une première, puisque le PLU de Saint-Joachim, qui a été élaboré par un groupe de travail dédié, sera approuvé par les élus communautaires de par la compétence PLUI prise par la CARENE au mois de novembre 2015. C'est la raison pour laquelle l'adjoint à l'urbanisme et les techniciens de Saint-Joachim (DGS et préposé à l'urbanisme) assistent au Conseil communautaire.

La commune de Saint-Joachim a en quelque sorte un caractère « îlien » (diapositive n° 2). La tâche teintée en gris clair est le marais indivis et privatif, qui compose 95 % du territoire de la commune, qui ne dispose que de 3 % de terrains constructibles et de 2 % de gagneries. Le pavé au centre de la diapo indique le positionnement de la commune dans la CARENE. La carte de droite illustre le caractère « îlien » de la commune, c'est-à-dire les huit îles : Pendille, Mazin, Brécun, Bais, Fédrun, Ménac, Aignac la Lande et Clidant.

Les îles se distinguent sur le plan paysager en particulier en fonction du tissu bâti. Pour Pendille, la polarité principale est le centre du bourg. Aignac a une fonction structurante avec l'école et les futures OAP (orientations d'aménagement et de programmation), avec les futurs logements qui seront construits. Fédrun et Mazin, avec leur patrimoine briéron, ont une valeur emblématique. Brécun a un lotissement pavillonnaire, réalisé en 1976, qui prend en compte la structuration annulaire de la commune.

Les îles sont composées d'une levée, d'une curée, du marais, de bâtis, d'une gagerie, de chettes et de graveaux. Les chettes sont des fossés permettant l'écoulement des eaux pluviales situés généralement dans la zone des levées et sont les principaux collecteurs des eaux résiduaires ou pluviales de chaque île depuis la route de ceinture jusqu'à la curée. Les graveaux sont les chemins communaux partant de la route de ceinture des îles, qui donnent accès au marais et se prolongent par les gravières dans la curée.

S'agissant des objectifs de la révision et des modalités de concertation, le POS a été approuvé en 1997 et modifié à plusieurs reprises. La marche était très haute entre le POS et le PLU actuel, puisqu'il y a dix-neuf ans d'écart entre les deux. La délibération de prescription a été prise le 11 septembre 2009. La commune a bénéficié d'un accompagnement de l'ADDRN pour la rédaction d'une note d'enjeux, qui se traduit de la façon suivante :

- favoriser le renouvellement urbain et préserver le patrimoine naturel et bâti de la commune, mettre en valeur le paysage ;
- permettre le développement de la commune dans le respect de sa capacité d'accueil ;
- mettre en place les conditions d'accueil d'une population diversifiée ;
- prendre en compte les prescriptions des documents supra, à savoir DTA, SCOT, PLH, PDU et la charte du parc.

Les modalités de la concertation ont été nombreuses.

Quatre objectifs fondamentaux du PADD ont été affirmés, avec quatre points forts :

- permettre un développement répondant à la diversité des habitants et respectant la capacité d'accueil de la commune ;
- répondre aux besoins de la population, conforter le dynamisme communal ;
- préserver le patrimoine naturel et bâti de la commune, mettre en valeur le paysage ;
- développer un plan de déplacements multimodal.

L'objectif de production de logements est de 200 à 250 logements sur dix ans, soit 20 et 25 logements par an. Une population de l'ordre de 4 500 habitants est escomptée à l'échéance du PLU, soit + 500 habitants. Le PLU prévoit 30 % des constructions en renouvellement urbain, soit dans les zones U et une réduction de 10 % de la consommation foncière par rapport au passé.

Du POS au PLU, les zones urbaines évoluent. La diminution significative de la surface en zones naturelles correspond à une meilleure prise en compte des gageries, qui étaient classées en zone N dans le POS. Le groupe de travail a choisi de les zoner en zones agricoles et naturelles pour valoriser le caractère agricole pérenne, non pérenne ou naturel. Auparavant, il était possible de construire des annexes dans ces gageries. Avec ce nouveau zonage N ou A, toutes les gageries sont préservées. Cela permet de limiter l'impact paysager que pourraient avoir les constructions sur les gageries. Les surfaces bâties situées sur la zone sportive et festive, qui étaient classées en NDc dans le POS, ont été classées en UI par le PLU. Cela représente 9 ha. On peut noter également une diminution de la zone constructible, seulement pour des annexes, du côté de la levée, de 4,87 ha, afin de mieux prendre en compte la place des zones inondables.

Pour ce qui concerne la programmation des équipements publics, dans la zone figurant au fond, sur la diapositive n° 8, ont été construits le bâtiment sportif, la halle de raquette, la piste de BMX, deux terrains de football, un terrain multisports et l'EHPAD. La zone abrite également le cimetière depuis 1970. La partie verte accueillera une salle festive sur la zone qui sert de parking pour les fêtes de Saint-Joachim. On y trouve l'implantation du chapiteau et de la future salle festive, qui verra le jour en 2018, 2019.

Les activités économiques ont des contraintes foncières énormes. Le foncier se raréfie. Il y a un manque de capacité sur la diagonale RD 50 allant de La Chapelle-des-Marais à Saint-Malo-de-Guersac. L'emprise actuelle en UE est conservée et le foncier est optimisé. La surface de la zone, 3,63 ha, est identique au POS. Le PLU aura toute son importance dans la réflexion relative au développement économique sur la RD 50. Les maires du secteur de la Brière riverains de la RD 50 ont une réflexion sur le sujet quant à la zone d'activités avec une surface identique. L'évolution du règlement permet un élargissement et des subdivisions éventuelles des lots.

Trois exploitations agricoles sont situées sur le territoire de la commune : Kerfeuille, Nepy et Clidant. Un travail de concertation a été mené avec les agriculteurs et la Chambre d'agriculture. L'affirmation d'espaces à vocation agricole et d'une zone agricole pérenne a été confortée, de même que la volonté de préserver toutes les gageries pour se constituer éventuellement une poire pour la soif à l'horizon de quinze ou vingt ans.

Toutes les contraintes environnementales sont incluses dans le PLU : Natura 2000, la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ainsi que la ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux) et la protection des zones humides.

L'identité communale est valorisée, avec notamment la protection de 377 chaumières, de 866 mètres linéaires de chettes à ciel ouvert, privées et publiques, de 2 140 mètres linéaires de chettes canalisées, de 4 132 mètres linéaires de graveaux et la conservation de 28 474 mètres linéaires de sentiers de randonnées. 22,15 ha de trames constructibilité limitée et 35 km de canaux tertiaires à entretenir.

Pour ce qui concerne la gestion des risques et des nuisances, le SDAP (schéma départemental de l'architecture et du patrimoine), qui est en phase finale d'élaboration, prend un certain nombre de problématiques en compte afin d'améliorer l'écoulement des eaux. Le coefficient d'imperméabilisation des sols a été fixé selon les îles, en tenant compte de la densification de l'habitat. Les recommandations du SDAP ont mis en évidence un aménagement de travaux et d'entretien réalisés, en particulier trois chantiers, dont l'un a commencé rue de Pendille.

L'arborescence du PLU apparaît à travers les étapes de son calendrier : une délibération en septembre 2009, un diagnostic, un PADD, une décision modificative d'arrêt du projet, une consultation des personnes publiques associées, une enquête publique et la délibération du Conseil communautaire de ce jour pour approbation.

Les personnes publiques associées qui ont rendu leur avis sont l'Autorité environnementale, la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, la Préfecture de Loire-Atlantique, le Parc naturel régional de Brière, le Conseil départemental de la Loire-Atlantique et la Chambre d'agriculture. Les avis de ces PPA ont été unanimes, assortis de quelques recommandations et demandes de précisions qui leur ont été apportées.

L'enquête publique s'est tenue du 22 septembre au 23 octobre 2015. L'arbitrage opéré après les conclusions du commissaire enquêteur a été fondé sur un travail de terrain et des principes de concertation : une visite de la commune de Saint-Joachim avec photos à l'appui pour délimiter les zones constructibles ou non constructibles. 29 visites ont eu lieu, dont 27 particuliers, une entreprise et une administration.

Des conclusions du commissaire enquêteur à l'approbation du PLU, les remarques des PPA et l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de PLU arrêté. Toutefois, des ajustements ont été effectués :

- des précisions apportées ;
- un zonage prenant en compte la protection du petit patrimoine ;
- un renforcement de la protection des zones humides dans le règlement ;
- la suppression de la hauteur maxi en zone Aa pour les bâtiments agricoles ;
- quelques autres modifications mineures pour corriger les erreurs matérielles qui avaient été faites sur les plans.

Cinq ans ont été nécessaires pour franchir la marche du POS au PLU. Toute la législation environnementale a complexifié et alourdi considérablement la procédure du PLU. Dans un territoire très contraint, la commune de Saint-Joachim a essayé de répondre à toutes les questions essentielles, juridiques et réglementaires.

Il y a lieu de remercier les élus de Saint-Joachim, les services de la commune, l'ADDRN, le bureau d'études ainsi que les services de la CARENE.

Alain Michelot

Par arrêté préfectoral du 17 novembre 2015, la CARENE est devenue compétente en matière de documents d'urbanisme. À ce titre, elle se substitue aux communes dans le cadre des procédures d'évolution des PLU.

La commune de Saint-Joachim a engagé une procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme par délibération de son Conseil municipal le 11 septembre 2009. Conformément au Code de l'urbanisme, le projet du PLU a fait l'objet de toutes les phases et consultations réglementaires et a notamment été soumis à l'enquête publique.

L'ensemble des étapes de l'élaboration du PLU, du recueil des avis et des adaptations pour arriver au document final présenté au Conseil communautaire est décrit dans le détail dans la délibération qui a été transmise aux élus et dans la note explicative qui l'accompagne.

Aujourd'hui, le projet de PLU est prêt à être approuvé. Il est proposé que le Conseil communautaire décide de modifier le projet de PLU de la commune de Saint-Joachim qui a été soumis à l'enquête publique pour tenir compte des différents avis et d'approuver le dossier de PLU de la commune de Saint-Joachim tel qu'annexé à la délibération.

Le Président

Il y a un avis contraire, celui de M. Gauthier Bouchet, représentant l'extrême-droite.

La délibération n° 1 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 2 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compétence aménagement de l'espace communautaire – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-André-des-Eaux – Révision du PLU – Débat du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Alain Michelot

Il s'agit d'un deuxième dossier très important. Il est proposé au Conseil communautaire de débattre autour du Projet d'aménagement et de développement durable du PLU de Saint-André-des-Eaux. Ce débat fixe les orientations stratégiques qui fonderont le nouveau PLU de cette commune en attendant le PLU intercommunal. La dimension communautaire qui est maintenant attachée à ces documents d'urbanisme permet notamment que les enjeux supra-communaux soient mieux pris en compte. À cet égard, le débat sur le PADD est extrêmement important.

La procédure de révision générale du PLU de Saint-André-des-Eaux a été prescrite par délibération du Conseil municipal du 22 décembre 2014. Conformément au Code de l'urbanisme, le PLU doit comporter un projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, qui définit des orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Dans le cadre de la procédure, le projet de PADD doit être soumis au débat du Conseil communautaire. Il est proposé de débattre sur ces orientations et de prendre acte de la tenue du débat.

Jérôme Dholland

Catherine Lungart, adjointe au maire de Saint-André des eaux en charge de l'urbanisme, a présenté à la Commission aménagement et PLUI le PADD de la commune, qui a fait l'objet d'un travail avec l'agence Citty Claes et l'ensemble des services de la CARENE.

La décision à l'époque communale de réviser le PLU était motivée sur deux axes principaux. Le premier axe concernait la démographie et la densification de la commune et la perspective d'accueillir de manière raisonnée – un terme particulièrement important compte tenu de la configuration de la commune – des habitants et des activités en maintenant un cadre de vie de qualité, de déterminer les possibilités d'un développement raisonné de l'habitat dans le diffus pour maintenir l'identité rurale des hameaux et de recentrer le développement de l'habitat autour du bourg et de ses services. Le second axe concernait l'agriculture et l'environnement, avec la volonté de conforter les zones à vocation agricole, qui ne manquent pas à Saint-André-des-Eaux, où sont implantées sept exploitations principales et de protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager, caractéristique de la commune.

La diapositive n° 3 montre la géographie et les grandes typologies de Saint-André-des-Eaux. La partie teinte en jaune représente le paysage agricole bocager de la commune. En frange, sur les parties est et nord, figurent les espaces en frange de marais, très conséquents. Saint-André-des-Eaux n'est pas autant dans le marais que Saint-Joachim, mais sur les franges de la commune, c'est un espace important à préserver. La partie ouest comprend des coteaux boisés qui, dans le diagnostic environnemental, sont à préserver et qui ont une importance réelle sur le paysage de la commune. Un autre secteur de l'ouest de la commune, aménagé de façon artificielle mais qui fait désormais partie des éléments de Saint-André-des-Eaux, est le secteur du golf, avec des parcours pour les golfeurs mais aussi des lotissements, des espaces d'habitation et des espaces touristiques. Enfin, des éléments d'urbanisation prennent place autour du centre mais aussi autour d'un certain nombre de voies et de hameaux.

La diapositive n° 4 est une photographie un peu différente. Elle représente les secteurs de hameaux et fait apparaître les voies communales, de même que la zone économique des Pédras, située au sud de la commune. Le secteur du bourg est teinté en violet.

L'évolution sociodémographique de la population de la commune depuis 1982 a fait l'objet d'un diagnostic. De 1982 à 1990, la population a augmenté de 1,75 % par an (chiffres de l'Insee) et de 2007 à 2012, de 2 % par an. La commune, qui comptait 5 600 habitants en 2012, en compte aujourd'hui environ 6 000. L'augmentation objective est estimée à 2 % par an.

La répartition de la population par tranches d'âge, comparativement à celle de la CARENE, montre une population un peu plus jeune à Saint-André-des-Eaux, notamment avec une tranche de 0 à 14 très représentée, sur la base des données de l'Insee de 2011 et 2012, de même que la population des parents de 30 à 44 ans.

La ZAC communautaire, ZAC d'habitat située dans le centre du bourg, couvre 8 ha répartis en huit îlots, avec un objectif de diversification de l'offre en matière de logements au travers de 383 logements en renouvellement urbain, principalement.

Les données du PLH ont été intégrées, à la fois les opérations nouvelles, se basant sur une donnée de 70 permis de construire par an sur la commune pour un horizon de dix à douze ans et l'ensemble des obligations de la commune.

S'agissant des données du PADD, le territoire de Saint-André-des-Eaux offre une certaine dualité, liée à son positionnement entre mer et marais. Même si la commune n'est pas tout à fait en bord de mer, elle garde des caractéristiques touristiques sur la frange ouest. La Baule, qui n'avait plus de foncier pour implanter un golf, est venue en faire construire un par le groupe Barrière sur le territoire de Saint-André-des-Eaux. Ce golf a généré des éléments paysagers importants. La commune a la caractéristique d'être à la fois une petite ville où en même temps, un côté campagne subsiste. Elle dispose d'une richesse patrimoniale réelle, tant au travers d'espaces naturels de qualité – le Parc naturel de Brière – que par les occasions de découvertes et de loisirs abondantes. La zone agglomérée autour du bourg possède un bon niveau de services à la population, avec les aspects positifs de la dynamique démographique et le tissu associatif, souvent jugé assez important. Sa situation, proche des axes routiers, lui permet des liens privilégiés avec différents bassins d'emplois, que ce soit celui de la CARENE, avec la zone de Brais, qui est à proximité directe, mais aussi avec le rétro-littoral baulois ou les zones d'emploi de Guérande, notamment.

L'un des premiers axes du PADD est la volonté de la commune de préserver son identité tant naturelle qu'agricole, dans sa richesse et sa diversité, qui se décline d'abord à travers la préservation de l'identité rurale en protégeant les éléments naturels et paysagers qui participent à la qualité du cadre de vie et jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité existante sur la commune, la préservation des hameaux et du caractère agricole en périphérie et la valorisation des paysages qui façonnent l'identité communale, que ce soit le marais (la Chaussée neuve), les coupures d'urbanisation entre les hameaux ou les franges boisées ou agricoles. Le territoire compte sept sites agricoles principalement, mais il en existe d'autres. La trame verte et bleue envisagée est importante, avec le marais sur la partie sud-est et des espaces boisés en frange, au nord ou à l'ouest.

La commune a la volonté d'accompagner le développement de l'offre de services et la dynamique économique, tant sur le plan commercial, touristique, qu'artisanal et industriel, en agissant d'abord en faveur de la dynamique économique de la commune, qui rejoint la compétence de l'agglomération en matière de zones d'activités, avec une zone des Pédras qui est à développer et une réflexion sur la zone d'extension aux Tétràs, à proximité de celle-ci. C'est aussi conforter l'activité agricole, majoritairement présente sur le territoire, puisque la moitié de l'espace de la commune est actuellement occupée par les agriculteurs, développer l'offre d'emploi artisanal et industriel sur l'ensemble Brais-Pédras, géré d'un seul tenant avec le management de zones notamment et maintenir une offre de services en rapport avec la progression démographique qui relève bien de la responsabilité des élus locaux, notamment autour du bourg renouvelé grâce à la ZAC du centre bourg.

La commune désire aussi renforcer l'attrait de son bourg en veillant à maintenir la variété des quartiers et la mixité sociale et générationnelle. C'est un point très important de l'opération de renouvellement urbain à Saint-André-des-Eaux mais aussi d'un certain nombre d'actions lancées dans le cadre du PLH, notamment, pour diversifier le logement. Il s'agit de renforcer la polarité du bourg, en travaillant sur les dents creuses dans le centre et les zones de densification possibles. C'est l'une des vertus de la ZAC du centre bourg. Il s'agit aussi d'organiser des secteurs d'extension de l'habitat suffisants et diversifiés, en cohérence avec les préconisations du PLH, ceci par déclinaison des densités urbaines possibles et des surfaces existantes ouvertes à l'urbanisation, avec l'hypothèse de 70 permis de construire par an, comme inscrit au PLH. Hors ZAC du centre bourg, l'orientation est la création d'une grosse vingtaine de logements sociaux par an sur la commune. Il s'agit aussi de travailler sur le parcours résidentiel avec la volonté d'une mixité intergénérationnelle sur le territoire. Un autre point essentiel, avec une prise de compétence à venir, est le positionnement à terme d'une aire d'accueil des gens du voyage puisque la commune aujourd'hui, qui compte plus de 5 000 habitants, ne respecte pas ses obligations à cet égard.

L'une des actions fortes est de limiter l'étalement urbain, consommateur d'espace, de même que l'extension urbaine. C'est une prise de conscience importante. C'est aussi une obligation réglementaire mais c'est aussi l'un des bilans qui avait été tiré de la campagne municipale de 2014. La commune a consommé environ 60 ha depuis ces dix dernières années. L'objectif est de réduire sa consommation de l'ordre de 30 à 40 %, sachant qu'une large partie de cette consommation s'inscrit dans le volet du développement économique par extension de la zone des Pédras. Le diagnostic environnemental réalisé dans le cadre de la révision du PLU amène aussi la volonté d'assurer l'équilibre entre urbanisation et environnement. Le développement de la qualité et la lisibilité des espaces publics dans le bourg et le développement de connexions douces sont également recherchés.

Le principe d'évolution de la constructibilité en zone agglomérée est un point important pour le passage du PLU actuel, voté en 2007 et décliné en 2010 par l'intégration de la ZAC du centre bourg. La carte sur la diapositive n° 16 fait apparaître, en frange, un certain nombre de secteurs non constructibles, mais aussi des secteurs d'extension possible en zones 2AUb et 2AUI. L'une des orientations proposées est de sortir certaines de ces zones 2AU pour réduire le risque de développement urbain et garder des zones agricoles en frange.

La carte de la diapositive n°17 représente les grandes orientations du PADD, avec en orange, le projet de ZAC de centre bourg d'intérêt communautaire et par ailleurs un certain nombre de points sur lesquels le développement de la commune pourra s'opérer, notamment en termes d'habitat. Parmi ceux-ci, la ZAD dite de Châteauloup fait partie des actions prévues dans le projet d'agglomération pour les années 2018, 2019 en termes d'habitat. Par ailleurs, le PADD inscrit une volonté de créer une nouvelle liaison inter-quartiers dans la commune pour alléger le flot de véhicules dans le centre du bourg.

Telles sont les orientations et les modifications qu'il pourrait y avoir une fois qu'au-delà de ce PADD, les éléments auront été transformés en zonages et en nouveaux règlements, puisque l'aspect réglementaire sur la construction sera aussi un point essentiel des actions à venir pour ce nouveau PLU, porté conjointement du fait du changement de compétence et de la prise en charge de l'évolution du PLU, mais aussi du PLUI par l'agglomération.

Laurence Domet-Grattieri (au nom du groupe « Saint-André, un souffle nouveau », n'appartenant pas à la majorité municipale de Saint-André)

« Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Saint-André-des-Eaux, chers collègues,

Le Projet d'aménagement et de développement durable, PADD, qui vous a été présenté, donne à lire les choix et les arbitrages qui vont marquer la physionomie de la commune de Saint-André-des-Eaux pour environ douze ans.

La liste "Saint-André, un souffle nouveau" était porteuse d'un projet de développement responsable pour la commune. Cette déclaration s'inscrit dans l'engagement pris de continuer à porter nos idées et nos valeurs, souhaitant être force de propositions constructive.

Il s'agit de la reprise des propos tenus le 29 février dernier, lors de la présentation du PADD aux élus de Saint-André. C'est un exercice un peu particulier puisque nous avons donc déjà eu cet échange. Une sorte de *bis repetita* en version condensée...

Ce PADD met en avant la préservation de l'identité, tant naturelle qu'agricole, dans sa richesse et sa diversité. Oui, il faut préserver l'identité rurale de la commune de Saint-André-des-Eaux. Notre groupe partage cette vision. Veillons à ne pas reproduire les erreurs du passé : l'absence de limite entre le bourg et certains hameaux et des constructions en linéaire qui bouchent la vue sur les espaces agricoles ou naturels.

La loi nous impose de lutter contre l'étalement urbain et d'être moins consommateurs de foncier et notre groupe, tout comme la majorité, souhaite préserver l'identité rurale de la commune. Reste à opérer les arbitrages qui s'imposent, dans le seul souci de l'intérêt général.

Est évoquée dans ce chapitre la préservation d'espaces de respiration dans la zone agglomérée. Densification nécessaire oblige, le centre-bourg de Saint-André se bétonne. Ces poumons verts sont à notre avis indispensables et les délimiter est une priorité. Leur implantation nous semble primordiale, dans le bourg et partout où des îlots ou lotissements verront le jour dans la zone agglomérée.

La mobilité durable, au travers du renforcement des possibilités de circulation douce est un axe à développer. Une réflexion doit être menée concernant l'aménagement possible du territoire en faveur des modes de déplacement doux afin de limiter les déplacements motorisés et de sécuriser piétons et cyclos. Nous pensons par ailleurs qu'il faudrait réfléchir au positionnement et à l'aménagement d'une vraie aire de covoiturage sur la commune.

Le deuxième axe fort du PADD a pour objet le renforcement de l'attrait du bourg, en veillant à maintenir la variété des quartiers et la mixité sociale et générationnelle. En d'autres termes, Saint-André-des-Eaux doit "répondre aux besoins de logements par une offre diversifiée". Plus que maintenir, faire vivre la mixité sociale est une évidence pour nous. Nous sommes satisfaits de constater que des efforts sont enfin consentis en matière de construction de logements sociaux afin de rattraper le retard important de la commune.

Nous partageons l'idée qu'il faut éviter les effets de ghetto et favoriser au contraire une "répartition homogène et équilibrée des logements sociaux sur tout le territoire". Nous avons été amenés à réagir aux propos de M. le Maire, qui évoquait une implantation qu'il souhaitait voir "discrète". Nous avons craint, à un moment, de déceler dans cette volonté de discrétion la manifestation d'une mixité sociale qui aurait pu être mal assumée, voire subie.

Concernant la capacité d'accueil de notre commune et l'inventaire des dents creuses – parcelles constructibles – à l'intérieur des hameaux, le chiffre a été revu à la hausse de manière assez significative, en dehors de la Commission urbanisme. Nous en avons pris acte, en espérant que le volume de constructions qui en découlera ne concourra pas à dénaturer encore davantage les hameaux.

Le troisième axe du PADD vise à accompagner le développement de l'offre de services et la dynamique économique, tant commerciale, touristique, qu'artisanale et industrielle. Si l'objectif est partagé, le constat que nous faisons est plus sombre. Nous ne cessons de répéter que notre entrée de bourg est un non-sens, au propre comme au figuré, en termes de dynamique économique, puisque touristes, habitants, promeneurs sont déviés du centre de bourg. Cette configuration d'entrée de bourg, rarement rencontrée ailleurs, nuit à son attractivité.

Notre commune souffre d'un déficit désormais chronique en commerces de proximité : plus de boucherie, plus de charcuterie et à moyen terme, la disparition de l'agence bancaire, qui est désormais annoncée, incluant l'unique distributeur automatique de la commune. Il va sans dire que toutes les solutions devront être recherchées pour maintenir ce service à la population, sous peine de voir les Andréanais désertier définitivement le centre de bourg et les commerces existants.

Nous avons été amenés à pointer une relative faiblesse de la politique touristique de la commune. La loi NOTRe en fait une compétence intercommunale à partir de janvier prochain. C'est l'occasion de croiser les regards sur cette problématique et de valoriser, avec nos partenaires, les atouts de notre commune. L'office du tourisme de type associatif sera dissous en fin d'année. Notre groupe sera attentif au sort réservé à la salariée de l'office, en poste à Saint-André depuis de nombreuses années.

La question de l'assainissement est intimement liée à la réflexion globale sur l'aménagement du territoire. Notre réseau d'assainissement collectif, notoirement insuffisant, doit absolument s'étoffer. La Commission travaux y travaille conjointement avec la Commission grands services publics de la CARENE et nous avons de bonnes raisons d'espérer un rattrapage significatif.

Le PADD de la commune de Saint-André-des-Eaux est en train désormais de prendre corps, au travers du règlement et du zonage. Nous espérons que la confrontation avec la réalité – réalité de terrain et humaine – ne l'éloignera pas du seul objectif qui vaille, la recherche de l'intérêt général, celui de tous les Andréanais, ceux déjà présents sur la commune et ceux que nous accueillerons, de tous horizons et sans distinction, dans les douze ans qui viennent.

J'avais indiqué, le 29 février dernier, qu'au nom de notre groupe, je voterais ce PADD au Conseil communautaire de ce soir.

Merci. »

Michèle Lemaître

Quelques observations sur le plan économique relatives aux arguments qui prévalent quant au maintien du zonage AUE des Tétrás. La dynamique économique de l'agglomération a des filières en cycle haut qui laissent présager une reprise du rythme de commercialisation, plus faible en 2009 par rapport à la période précédente mais malgré tout, entre 2007 et 2014, à hauteur de 20 € par an, y compris les terrains du Grand Port maritime.

Quant à la stratégie de l'agglomération, elle se rapporte à deux grands pôles économiques que sont, à l'est, Donges et les Six-Croix et à l'ouest, Brais-Pédras, Brais, qui connaît une forte dynamique, la stratégie étant de réserver les terrains avec une grande emprise pour des implantations industrielles significatives et d'accueillir l'artisanat et la petite industrie à Tétrás, qui est l'extension – à hauteur de 14 ha, tout de même – de Pédras, de l'autre côté de la route départementale. Les deux zones se font donc face.

La zone actuelle de Pédras et d'Écotais étant commercialisée, la nouvelle zone permettra d'accueillir les autres artisans sur l'ouest et pourrait ainsi favoriser le développement des entreprises déjà implantées.

Éric Provost

La Commission aménagement en charge des politiques agricoles souhaite souligner la richesse de Saint-André-des-Eaux en matière agricole, à la fois sur le plan quantitatif – le nombre d'exploitations – mais aussi sur la qualité des terres.

Aux portes de la commune de Saint-André, la CARENE, en partenariat avec la Ville de Saint-Nazaire et le Département de Loire-Atlantique, ont créé le PEAN, un espace définitivement dédié aux activités agricoles sur environ 800 ha. Ce parc d'activités agricoles profite naturellement aux exploitants de Saint-Nazaire, mais aussi à plusieurs professionnels andréanais et baulois. C'est plus particulièrement le cas pour les deux fermes de Saint-André-des-Eaux qui sont mitoyennes avec le PEAN.

Comme les membres de la commission l'ont déjà évoqué avec le maire et un certain nombre d'élus de Saint-André-des-Eaux, la démarche du PLU pourrait être l'occasion de s'interroger sur la pertinence qu'il y aurait à prolonger le PEAN et lui donner un périmètre plus cohérent au regard des exploitations existantes dans les périmètres d'action et les blocs agricoles mérite d'être souligné au-delà des seules limites administratives. Ce serait une avancée significative pour la politique de préservation de l'activité agricole de la CARENE.

Les élus de la Commission aménagement et les techniciens de la CARENE se tiennent à la disposition des élus de Saint-André-des-Eaux pour leur apporter leur contribution à cette réflexion.

Alain Michelot

Ce débat sur le PADD du PLU de Saint-André-des-Eaux a permis de conforter et parfois, de consolider les orientations stratégiques proposées par la commune. Vu le projet de PADD qui a été présenté, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur le PADD du PLU de la commune de Saint-André-des-Eaux au sein du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur le PADD du PLU de Saint-André-des-Eaux.

Délibération n° 3 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compétence aménagement de l'espace communautaire – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-Nazaire – Modification simplifiée n° 3 – Approbation

Alain Michelot

Par arrêté du 8 décembre 2015, la CARENE a arrêté la procédure de modification simplifiée n° 3 relative à l'évolution du règlement applicable à la zone UT. Le 15 décembre 2015, le Conseil communautaire a arrêté les modalités de concertation. Le dossier de présentation a été mis à la disposition du public pendant un mois. Aucune observation n'a été consignée dans les registres de concertation.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de Saint-Nazaire.

Le Président

M. Gauthier Bouchet, représentant l'extrême-droite, va voter contre toutes les délibérations sur les PLU ou s'abstenir, puisque c'est écrit en page 65 du guide de l'élu du Front national. S'il y a lieu de tout voter en bloc, qu'il le dise.

Gauthier Bouchet

Hors micro

Le Président

M. Gauthier Bouchet n'étant pas au micro, son propos ne figurera pas dans le PV.

Le représentant de l'extrême-droite émet un avis contraire. Ceci vaut quelle que soit la qualité des dossiers, que ce soit celui de Saint-Joachim ou celui de Saint-André-des-Eaux : c'est un vote contre ou une abstention, au mieux, puisque c'est écrit.

Gauthier Bouchet

Hors micro

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 4 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compétence aménagement de l'espace communautaire – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-Nazaire – Révision – Délibération complémentaire – Précisions des objectifs

Alain Michelot

Par délibération du Conseil municipal de Saint-Nazaire du 3 octobre 2014, la procédure de révision du PLU de Saint-Nazaire a été prescrite. À cette occasion, les objectifs poursuivis par cette révision avaient été définis. Il convient aujourd'hui de compléter et de préciser les objectifs de la révision par une délibération complémentaire. Ces précisions sont détaillées dans la présente délibération. Les objectifs initiaux seront donc renforcés.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver ces objectifs complétés afin de poursuivre la révision générale du PLU de Saint-Nazaire.

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 5 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compétence aménagement de l'espace communautaire – Plan local d'urbanisme – Territoire de la commune de Besné – Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe de la Harrois et engagement de la procédure de modification n° 4 du PLU de Besné

Alain Michelot

Le projet de modification du PLU prévoit l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe correspondant au périmètre de la ZAC de la Harrois créée par délibération du Bureau communautaire le 15 mars 2016. Afin de permettre cette ouverture à l'urbanisation, il convient de mettre en cohérence le document d'urbanisme communal avec le projet d'aménagement à vocation économique de la ZAC de la Harrois.

Considérant que la faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone apparaît acquise et son ouverture à l'urbanisation justifiée, il est demandé au Conseil d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe de la Harrois dans le cadre de la modification du PLU, d'approuver la prescription d'une procédure de modification n° 4 du PLU au vu du projet susvisé sur le périmètre de la zone 2AUe.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compétence aménagement de l'espace communautaire – Plan local d'urbanisme – Territoire de la commune de Donges – Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUe et engagement de la procédure de modification n° 5 du PLU de Donges

Alain Michelot

Le projet de modification du PLU prévoit l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUe correspondant au périmètre de la ZAC des Six Croix 2 créée par délibération du Bureau communautaire le 8 décembre 2015. Pour atteindre l'objectif de mise en œuvre opérationnelle à échéance du projet de dévoiement de la voie ferrée, il est en effet nécessaire de procéder à une modification partielle du PLU sur la partie nord de la RD 100, sur le secteur dit « de Condé ». Ce secteur englobe une surface de près de 14,5 ha, dont seuls 9,2 ha sont proposés à l'ouverture à l'urbanisation, 5,3 ha étant affectés à la préservation des zones humides existantes.

Considérant que la faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone apparaît acquise et son ouverture partielle à l'urbanisation justifiée pour répondre, dans de bonnes conditions, aux objectifs assignés à la ZAC des Six Croix 2, il est demandé au Conseil d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe sur le secteur nord dit de « Condé » de la ZAC dite des « Six Croix 2 » dans le cadre de la modification du PLU, d'approuver la prescription de la procédure de modification n° 5 du PLU de Donges relative au projet susvisé.

Pascale Hameau (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Il s'agit d'une intervention globale au sujet des PLU sur lesquels nous venons de délibérer, pour rappeler la spécificité de notre territoire, tout d'abord, dans l'optique d'un PLUI, à savoir que nous sommes effectivement dans un territoire très riche en zones humides – et certaines communes le savent cruellement –, d'où la difficulté d'aménagement de ce territoire. Nous pensons, nous, élus écologistes, qu'il faut justement profiter de ce PLUI pour travailler globalement aux problématiques et aux spécificités de notre territoire.

Nous voulons tout d'abord saluer, dans ces PLU, les efforts qui sont faits en termes de limitation de l'étalement urbain, en termes de préservation de zones humides, et ce n'est pas facile, nous le reconnaissons, surtout pour les communes telles que Saint-Joachim, où 92 % de la commune est constituée de zones humides, avec des objectifs aussi riches que le développement qui répond à une diversité d'habitants, des besoins de population et un dynamisme communal qui doit être conforté, tout en préservant le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, en mettant en valeur le paysage, en développant un plan de déplacements multimodal. Bref, les objectifs sont riches et les contraintes, nombreuses.

Nous voulons souligner également les efforts réalisés dans le PLU de Donges, avec une surface de près de 14,5 ha dont 5,3 seront affectés à la préservation de zones humides existantes et également, dans le PLU de Saint-André-des-Eaux, pour ne citer que ces trois-là, où la DDTM souligne la bonne prise en compte des zones humides de la zone de Châteauloup, qui sont exclues des capacités d'accueil constructibles. C'est remarquable et c'est un élément dont il faudra prendre compte pour le PLUI.

Pour rappel, nous souhaitons tout de même dire que si ces zones humides sont contraignantes pour notre aménagement, elles sont aussi riches et ont une fonction indispensable. En France, les zones humides ne représentent que 3 % du territoire. Nous en avons perdu les deux tiers en un siècle, soit l'équivalent de trois fois la superficie de la Corse, et nous en avons perdu 50 % au cours de la seule deuxième moitié du XX^e siècle. La situation se dégrade et ces destructions s'accroissent depuis les dix dernières années. Les causes sont multiples. L'aménagement urbain, l'étalement urbain n'en sont pas seuls responsables, il faut le rappeler. Ce sont aussi l'intensification agricole, le remembrement, la régulation des débits des cours d'eau, le développement aquacole en eau marine et saumâtre, les aménagements touristiques et portuaires. Ces zones ont des fonctions et rendent des services qui nous sont très utiles, pas uniquement pour l'environnement, mais aussi pour l'activité humaine. Elles maintiennent la qualité de l'eau, sont un réservoir de biodiversité, régulent les inondations et constituent une source d'activité économique et de valeur touristique dont nous profitons ici aussi.

Nous voulions souligner à la fois les efforts, mais aussi le champ qui nous attend pour le PLUI dans cette préservation des zones humides comme des espaces naturels.

Il y aura aussi plusieurs axes de travail qui seront à développer : le PEAN, qu'il faut non seulement préserver, mais qui mériterait effectivement d'être étendu et un effort d'optimisation sur les zones d'activités – ce sera pour nous un champ de réflexion, une optimisation foncière sur les zones d'activités, sur notre territoire en général et également un effort nouveau, avec un plan Air, climat, énergie qui comprendra, nous le savons mais il faut le rappeler, les problématiques de déplacements, d'aménagement et d'activités économiques.

Nous saluons donc les efforts qui sont réalisés et nous sommes vigilants pour la suite, dans le cadre du PLUI.

Je vous remercie. »

Le Président

On retrouve l'ensemble de ces efforts dans le SCoT.

Ce sujet fait l'unanimité puisqu'avec le PLU au service de la voie ferrée, on voit clair. Mais pour tout le reste, on s'abstient ou l'on vote contre.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Politique foncière agricole – Nouvelle convention de surveillance, enquête et observatoire foncier avec la SAFER – Autorisation de signer la nouvelle convention

Alain Michelot

Cette délibération porte sur la nouvelle convention entre la SAFER et la CARENE pour la plateforme foncière agricole. La convention de veille foncière entre la SAFER et la CARENE est arrivée à échéance. En fin d'année 2015, la SAFER a proposé à la CARENE les nouvelles modalités de conventionnement désormais structurées par deux volets :

- un forfait de 5 600 € HT par an comprenant le bilan annuel, les réunions de la plateforme foncière et dix enquêtes préalables aux demandes de préemption ;
- un abonnement à Vigifoncier pour le compte des dix communes pour un montant total de 2 000 € HT par an.

Le partenariat établi entre la CARENE et la SAFER depuis 2008 est une clé de voûte de la politique agricole de l'agglomération, qui passe par un élément essentiel, la stabilité foncière.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'approuver cette nouvelle convention avec la SAFER Maine Océan intitulée « Convention Vigifoncier, surveillance, enquête et observatoire foncier ».

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Foncier agricole – Location aux exploitants agricoles – Baux et conventions à conclure – Détermination des tarifs pour l'année 2016 – Approbation

Alain Michelot

Cette délibération précise les tarifs des baux ruraux ou des baux sur les terres agricoles. Chaque année, ces tarifs doivent être fixés et actualisés au vu, notamment, de l'indice national des fermages. Pour 2016, ils font l'objet d'une augmentation obligatoire de 1,0161 %, dont il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte.

Catherine Rougé (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Le groupe des élus communistes et républicains s'interroge sur la taille des exploitations concernées, leur nombre et la charge nouvelle que représente cette augmentation pour les exploitants agricoles, parce qu'à travers ce qui nous est présenté, on ne se rend pas du tout compte de l'impact que cela peut avoir sur les cultivateurs.

Vous connaissez les difficultés actuelles du monde agricole, plus particulièrement de ceux qui tirent leur revenu de leur travail et non de la spéculation sur les produits.

L'agriculture fait partie du patrimoine de la CARENE et il nous faut donc aider à la viabilité du métier d'agriculteur. Par conséquent, ne serait-il pas intéressant, plutôt que d'augmenter leurs charges, de leur envoyer un message d'encouragement ?, même si nous reconnaissons que ce ne sont pas leurs charges qui sont trop élevées mais les revenus agricoles qui sont trop bas. C'est l'avenir local d'un secteur primordial pour notre santé qui est en jeu. »

Alain Michelot

Les tarifs de base n'augmentent pas, puisque les élus de la CARENE ont décidé de ne pas les augmenter. C'est une augmentation obligatoire de 1,0161 % que la CARENE est contrainte d'appliquer.

Quant à la deuxième interrogation, la réponse ne peut être apportée au pied levé. Il est proposé que les services préparent une note qui sera diffusée lors d'un prochain Conseil communautaire.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Commune de Pornichet – Recomposition de la commission locale de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) – Approbation

Alain Michelot

Par délibération du 16 septembre 2015, le Conseil municipal de Pornichet a approuvé le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, AVAP, qui constitue une servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme de la commune. À ce titre, une commission locale de l'AVAP a été créée. Pour faire suite au transfert de compétence du plan local d'urbanisme à la CARENE, il convient de mettre à jour la composition de la commission locale, qui doit comprendre au moins cinq représentants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, le Préfet ou son représentant, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant, le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant, quatre personnes qualifiées, dont deux choisies au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et deux choisies au titre d'intérêts économiques locaux.

La commission a naturellement été composée en lien avec la commune de Pornichet. La liste nominative de ses membres figure dans la délibération. Il est demandé au Conseil d'approuver la mise à jour de la composition de la commission locale de l'AVAP de la commune de Pornichet.

Robert Belliot

J'ai découvert que j'étais dans cette nouvelle commission. On ne m'a pas demandé mon avis. Je conteste donc cette décision de m'avoir inscrit dans une commission AVAP de la CARENE. Je trouve que c'est une drôle de méthode et cela me surprend.

Jean-Claude Pelleteur

Monsieur Belliot, vous faisiez partie de la commission précédente. Cette commission sera présidée soit par David Samzun soit par moi-même. Votre reconduction au sein de la commission nous a paru évidente.

Le Président

M. Belliot se plaint d'avoir été reconduit dans une fonction sans en être informé et ne souhaite pas y être. Il est pris acte de cette auto-suppression.

Catherine Rougé (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« J'ai une petite remarque à faire sur l'équilibre entre hommes et femmes dans cette commission telle qu'elle est connue à ce jour. Elle est composée, pour l'instant, de six hommes et de deux femmes. Peut-être est-ce l'occasion de procéder à un réajustement. Je ne mets évidemment pas en cause les personnes ni leurs compétences, mais nous sommes quand même au XXI^e siècle et l'on pourrait peut-être s'habituer à équilibrer les commissions entre hommes et femmes. »

Le Président

Puisque M. Belliot a demandé à sortir de cette commission, il sera remplacé par une élue. C'est la démocratie un peu « stalinienne », mais le fait que ce soit une femme sera imposé.

Mme Martin se porte candidate. S'il n'y a pas d'autre candidature et s'il est possible de le faire en séance, il est proposé de voter sur le remplacement de M. Belliot, démissionnaire, par Mme Martin.

La proposition est acceptée à l'unanimité, avec deux abstentions.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions : Robert Belliot et Gauthier Bouchet).

Délibération n° 10 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges – Financement des études d'avant-projet détaillé – Approbation et autorisation de signer la convention avec l'État, la Région des Pays-de-la-Loire, le Département de Loire-Atlantique, Total Raffinage France et SNCF-Réseau

Éric Provost

Le 15 décembre 2015, la CARENE a approuvé la conclusion du protocole préalable à la réalisation du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, qui prévoit la répartition par tiers pour le financement de l'ensemble du projet pour un coût estimé à 150 M€, à raison d'un tiers pour l'État, un tiers pour les collectivités territoriales partenaires et un tiers pour Total Raffinage.

Consécutivement à ce protocole, il convient aujourd'hui de procéder aux études d'avant-projet détaillé, qui appellent un financement global de 2,570 M€ HT. La part de la CARENE dans cette convention financière s'établit à 179 556 €. Ce

montant sera imputé sur l'enveloppe que la CARENE s'est engagée à porter pour cette opération au travers du protocole validé le 15 décembre pour un montant de 2,5 M€.

Une phase importante de cette opération a été franchie avec la période de concertation publique. À l'issue de celle-ci, le projet dit de variante Nord a été retenu. C'est donc cette variante qui va maintenant être approfondie en étude technique. La CARENE soutient ce projet, qui constitue un enjeu industriel et portuaire majeur pour le territoire. Dans l'accompagnement qu'elle assure auprès des porteurs du projet, elle reste attentive à ce que les impacts sur la population ainsi que sur les entreprises en place dans les zones de Jouy et Bonne Nouvelle soient les plus faibles possibles.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la convention de financement des études d'avant-projet détaillé avec l'État, la Région des Pays-de-la-Loire, le Département de Loire-Atlantique, Total Raffinage France et SNCF-Réseau.

Le Président

Cette délibération n'est pas nouvelle mais elle est extrêmement importante pour l'avenir de l'ensemble de la commune de Donges, du Grand Port maritime et de son bassin industriel.

Yannick Jimenez (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que nous voyons ce soir la convention de financement pour l'étude du contournement ferroviaire de la raffinerie. La CARENE participera à hauteur de près de 180 000 €. Ce dossier, ouvert depuis de nombreuses années, pourrait se concrétiser vers 2021.

C'est un projet de grande envergure, dont le coût est estimé à 150 M€. Cet accord sur le projet permettra de mettre en sécurité le site de la raffinerie et permettra aussi de pérenniser l'activité de Total.

La solution retenue est la variante Nord, où la voie ferrée passera entre le bourg et la RD 100. Cependant, la variante sud éloignait les habitants du tracé et protégeait le marais du Liberge, qui est un marais protégé. Quels ont été les critères pour faire ce choix et quelles protections pour la population ?

Des entreprises vont devoir déménager. Certaines sont des sous-traitantes de la raffinerie, pour d'autres, il s'agit d'entreprises de transports. Il est nécessaire de voir ces entreprises rester sur la commune. Cependant, ces entreprises entraînent aussi des nuisances sonores, mais aussi de l'insécurité, avec le passage des camions. Alors avec ce détournement, n'est-ce pas l'occasion de penser à une voie de déviation pour les poids lourds qui passent dans le bourg de Donges ?

Nous pouvons lire dans la convention qu'une étude comportera un volet d'aménagement paysager et environnemental. Son coût total : 2 M€. Cette étude a-t-elle pris en compte les évacuations des eaux de Brière, au vu de la situation géographique de la ville de Donges, entre la Brière et la Loire ?

Voici les quelques réflexions que nous souhaitons apporter sur ce dossier.

Merci. »

François Chéneau

« Effectivement, les élus de Donges se réjouissent de l'avancement de ce dossier, même s'ils restent vigilants sur les conditions de mise en œuvre du nouveau tracé. Nous n'avons pas exprimé volontairement d'avis sur l'un ou l'autre des tracés qui étaient soumis à la concertation car il nous était apparu que soixante-dix ans après la reconstruction des raffineries, il était un peu tard pour faire un tracé qui épargne les habitations et les entreprises. Les deux tracés présentaient des inconvénients, même si l'un ou l'autre avait, çà et là, quelques avantages. Volontairement, nous

n'avons pas souhaité retenir un tracé et le Conseil municipal, à l'unanimité – je le souligne –, s'était borné à lister les avantages et inconvénients des différents tracés qui étaient soumis à notre avis.

Maintenant, le choix a été fait, par le comité de pilotage, du tracé nord. C'est un tracé qui est relativement proche de certaines habitations et qui modifiera les circulations pour la sortie et l'entrée du bourg sur la RD 100. C'est donc un tracé qui justifiera une vigilance de notre part, les élus dongeois, sur la préservation de la qualité de vie des riverains par rapport au bruit, par rapport à l'aspect paysager, visuel. Nous entendons jouer notre rôle d'élus de terrain pour peser les choix précis qui seront faits à partir de maintenant dans les études qui sont lancées.

Il faut aussi penser aux relocalisations des entreprises parce que bien sûr, la première priorité, ce sont les habitants, mais il y a aussi les emplois, des emplois qui sont très souvent liés à l'activité du raffinage et qui, selon les entreprises elles-mêmes, doivent être maintenus sur le territoire local, au plus près possible de l'industriel Total. C'est aussi une préoccupation.

Par conséquent, même si nous sommes satisfaits de voir avancer ce dossier, nous voulons marquer notre vigilance.

Il est vrai que lors de la réunion du comité de pilotage, je me réjouis qu'ait été évoqué le dossier des transports de matières dangereuses sur la rue du Stade, c'est-à-dire sur la RD 4, car c'est un sujet qui n'a pas avancé d'un pouce depuis des années et des années et dont on parle depuis très longtemps. Il faut que l'on sache qu'en plein centre-ville, au bord des stades municipaux, au bord d'établissements recevant du public comme un supermarché et au bord d'une zone habitée par des dizaines, voire des centaines d'habitants, passent des camions citernes chargés de produits pétroliers, voire de produits encore plus dangereux qui servent au raffinage, sans compter les nuisances que génère immanquablement le passage des poids lourds. C'est une situation de danger pour la population qui n'est plus acceptable. Que l'on pense à la sécurisation des passagers des trains, des TER, des TGV qui passent sur la ligne Nantes – Le Croisic, c'est très bien, nous nous en réjouissons. Mais que l'on pense aussi à la sécurité des habitants, qui, depuis des années, subissent ce trafic de poids lourds et les risques qui s'y rattachent.

La prise en compte de ce problème de la rue du Stade lors du comité de pilotage, la relance des études font que nous avons espoir que, selon le calendrier annoncé par les partenaires, le Port et le Département, d'ici à la fin 2016 ou au début 2017, nous arriverons enfin, grâce aux actions que nous aurons engagées, à régler en même temps que l'avancement du projet de la voie ferrée, ce problème récurrent de la rue du Stade, qui n'a que trop duré. La sécurité, c'est pour tous, pour les passagers des trains, mais aussi pour les habitants du centre-ville. »

Lydia Meignen

« Le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, dont la mise en service est fixée à l'horizon de 2021, est estimé à 150 M€ et est équitablement pris en charge par le groupe pétrolier, l'État et les collectivités : Région, Département et CARENE. Chacun reconnaît le caractère prioritaire du contournement ferroviaire du site industriel Total et fera son meilleur effort pour le mener à bien afin de satisfaire aux trois principaux enjeux de sécurisation des personnes transportées par train, de pérennité du site industriel du groupe Total, qui emploie près de 700 salariés et génère plus du double en emplois indirects et de développement économique du territoire de la CARENE, dont le Grand Port maritime, Nantes Saint-Nazaire et plus largement, le territoire régional.

L'intervention du Département sur ce projet relèvera du strict champ de ses compétences. Le Département participera donc à la route départementale 100, conformément à ses compétences.

Merci. »

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Développement économique et attractivité – Administration CARENE – Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration de l'Université de Nantes pour le mandat 2016-2020 – Approbation

Franck Hervy

L'Université de Nantes attribue trois sièges de son conseil d'administration à des collectivités territoriales, au sein du collège des personnalités extérieures. Pour le nouveau mandat 2016-2020, les collectivités sollicitées sont les mêmes que lors du précédent mandat, à savoir Nantes Métropole, la Région des Pays-de-la-Loire et la CARENE. Dans le cadre de ce nouveau mandat et du renouvellement de son conseil d'administration, l'Université de Nantes demande à la CARENE de désigner une représentante au sein de ce conseil ainsi que sa suppléante.

Il est proposé de désigner Françoise Lestien en tant que titulaire et Gaëlle Bénizé en tant que suppléante et ce, pour respecter la parité de ce conseil d'administration.

Le Président

Mme Catherine Rougé a donc été entendue plus vite que prévu.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Gauthier Bouchet).

Délibération n° 12 – Commission Habitat – Programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021 – Adoption définitive

Jérôme Dholland

Par une délibération de septembre 2014, la CARENE a engagé l'élaboration de son nouveau PLH. Depuis, quelques mois de travail se sont écoulés. Les avis des communes et du Pôle métropolitain ont été recueillis, ce qui a permis au Conseil communautaire de la CARENE de délibérer, le 15 décembre, pour approuver le projet de PLH, qui a été adressé au Préfet des Pays-de-la-Loire.

Suite à l'avis du Comité régional de l'hébergement et de l'habitat, le CR2H, auquel le projet a été présenté, le Préfet, par courrier du 23 février 2016, a formulé un avis favorable.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver définitivement le programme local de l'habitat de la CARENE pour la période de 2016 à 2021.

Le travail n'est pas terminé puisque chaque année, un bilan de l'avancement des actions et des réalisations sera soumis au Conseil communautaire.

Le Président

Ce bilan annuel permettra de piloter le PLH en permanence et de suivre sa réalisation.

La CARENE est fière de voter ce PLH extrêmement ambitieux pour l'ensemble de ses dix communes. Il convient de remercier les deux Vice-présidents de la Commission habitat, l'ensemble de la commission et les services pour le travail accompli, un travail de concertation et de pédagogie effectué auprès de l'ensemble des interlocuteurs de la CARENE.

Il y a cinq abstentions : le représentant de l'extrême-droite et le groupe ACDC. Les noms sont cités ou les présidents de groupes sont qualifiés pour le PV. Cela permettra, au cours de ce mandat, de revenir voir qui a voté contre telle ou telle mesure.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité (5 abstentions : le groupe ACDC et le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 13 – Commission Habitat – Équilibre social de l'habitat – Définition de l'intérêt communautaire – Modification relative aux garanties d'emprunt – Désignation des opérations éligibles – Approbation

Jérôme Dholland

La CARENE, avec les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux sur le territoire, permet la construction de leurs opérations, mais il n'existait pas de délibérations spécifiques pour préciser le périmètre de ces garanties. Chaque délibération d'accord de financement précisait que la CARENE garantissait les emprunts accordés aux bailleurs.

Certaines opérations qui relèvent de la production sociale du logement et s'inscrivent pleinement dans les objectifs de PLH de la CARENE n'appellent pas forcément un financement de celle-ci, mais peuvent appeler l'obtention de garanties d'emprunt par une collectivité. Parmi ces opérations, on peut citer les prêts PLS sur les parties les plus tendues du territoire et des opérations des prêts PLAI telles que les maisons relais. Il est proposé qu'il en soit de même pour les réhabilitations de logements locatifs sociaux existants et pour la construction d'habitat adapté pour les gens du voyage.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le principe d'un accord de la garantie d'emprunt de la CARENE pour toutes les opérations désignées dans la délibération.

Gauthier Bouchet

Je vous ai signalé plusieurs fois, au Conseil municipal, que je ne me reconnaissais pas de droite et que je ne me revendiquais pas, a priori, d'extrême-droite. Or c'est déjà la deuxième fois, depuis le début de la séance, qu'au lieu de me qualifier par mon nom, vous me qualifiez d'extrême-droit. Aussi, je vous saurais gré de ne plus me qualifier d'extrême droite. Soit vous m'appelez M. Bouchet, soit vous me qualifiez en désignant le Front national.

Le Président

Monsieur le représentant de l'extrême-droite française, j'ai bien entendu, au Conseil municipal de Saint-Nazaire, vendredi soir, vers 17 ou 18 heures, votre président de groupe, M. Blanchard, mot pour mot, en tant que « leader du groupe d'extrême-droite ». À ce que je sache, Monsieur, le Front national est de l'extrême-droite française. Vous vous qualifiez comme vous voulez mais moi, j'ai encore la liberté, dans ce pays, de vous qualifier comme je l'entends.

Gauthier Bouchet

Hors micro

Le Président

Eh bien nous passerons encore quatre ans...

Gauthier Bouchet

Hors micro

Le Président

Vous n'allez pas me donner de leçons sur le sujet. Nous l'avons vu en début de conseil municipal.

Il y a une abstention : M. Gauthier Bouchet, représentant de l'extrême-droite. Non, c'est une erreur ? Vous votez pour ? Vous avez donc repris le manuel.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14 – Commission Habitat – Politique de la ville – Projet de rénovation urbaine Ville-Ouest à Saint-Nazaire et Certé à Trignac – Approbation et autorisation de signer l'avenant à la convention de rénovation urbaine 2007-2012

Françoise Lestien

Les projets de rénovation urbaine de Certé à Trignac et de Ville-Ouest à Saint-Nazaire, ont fait l'objet d'une convention avec l'ANRU, qui a été engagée en 2007. La Foncière Logement, émanant d'Action Logement, faisait partie des partenaires de la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine. Dans la convention initiale figurait un engagement de réserver plusieurs terrains au profit de la Foncière Logement pour que cette dernière puisse construire des logements locatifs à loyer libre. Ces cessions de terrains étaient prévues en contrepartie de la contribution d'Action Logement au budget de l'ANRU. Or en 2012, Foncière Logement a dû faire face à des difficultés financières et a renoncé à réaliser l'intégralité des projets initialement prévus. Pour le territoire de la CARENE, la Foncière a engagé un projet de 50 logements à Saint-Nazaire, à La Chesnaie, mais a renoncé aux trois autres projets prévus, deux à Saint-Nazaire et un à Trignac.

L'objet de la délibération est d'approuver l'avenant de la convention ANRU permettant d'acter le transfert des contreparties dédiées initialement à la Foncière Logement au profit d'Espacil et de Coop Logis, opérateurs qui réaliseront ces trois opérations.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Habitat – Politique de la ville – Convention locale d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire de l'agglomération nazairienne – Approbation et autorisation de signer la convention avec Silène, la Ville de Saint-Nazaire, l'État

Françoise Lestien

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville, les bailleurs disposant de patrimoine en quartier prioritaire ont la possibilité de bénéficier d'un abattement de 30 % de la taxe foncière sur leurs propriétés bâties en politique de la ville. Pour cela, ils doivent justifier, par le biais d'une convention et d'un programme d'actions, l'utilisation du montant de cet abattement : surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques et actions en faveur de la qualité sociale et urbaine de ces quartiers.

Sur l'agglomération nazairienne, Silène, la CARENE et les services de l'État ont établi une convention, objet de cette délibération, comportant les moyens complémentaires mis en œuvre par le bailleur et définissant la gouvernance locale permettant d'assurer un suivi à une évaluation de la convention.

Le programme d'actions qui s'ensuivra est en cours de réalisation et sera alors finalisé et validé par un « coville » politique de la ville avant l'été 2016.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Grands Services publics – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Modalités de financement de la mise aux normes de l'assainissement non collectif – Convention avec le Département de Loire-Atlantique – Adoption du règlement CARENE – Approbation

François Chéneau

Le 30 juin 2015, le Conseil communautaire a approuvé le dispositif de subvention qui permet le financement de la mise aux normes de l'assainissement non collectif ainsi que la convention de partenariat avec le Conseil départemental pour la période 2015-2017.

Le dispositif de financement respecte les modalités suivantes : les usagers dont les installations d'assainissement non collectif sont reconnues non conformes, s'ils ne sont pas concernés par le programme d'extension des réseaux d'eaux usées voté lors du Conseil communautaire du 22 juin 2010, doivent réaliser des travaux de réhabilitation comme le prévoit la réglementation en vigueur. Parallèlement, dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat, la CARENE conseille les particuliers et mobilise les aides financières afin de leur permettre la réalisation des travaux préconisés, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité des partenaires co-financeurs des opérations programmées. Une gestion conjointe du dispositif par le service de l'amélioration de l'habitat et le service de l'assainissement a ainsi été mise en place.

Afin de faciliter l'engagement des travaux par les usagers ayant de faibles revenus, la CARENE se propose de leur apporter une aide financière majorée pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif, sous réserve de la réalisation par un professionnel, après avis du SPANC, d'une filière de type « extensive ou traditionnelle » (filtres à sable, tranchées d'infiltration en sol, filtres plantés de roseaux), suivant les critères d'éligibilité définis par le Conseil départemental de Loire-Atlantique. Par ailleurs, à titre dérogatoire et sous condition de surface disponible sur la parcelle inférieure à 100 m², la mise en place d'un dispositif « intensif » (microstation, filtre compact ou autre dispositif agréé autorisé par la réglementation en vigueur) peut faire l'objet d'une prise en charge financière.

La répartition des subventions se fait selon les modalités suivantes :

- pour les propriétaires occupants aux ressources très modestes : 30 % CARENE + 30 % Conseil départemental ;
- pour les propriétaires occupants aux ressources modestes : 20 % CARENE + 20 % Conseil départemental ;
- pour les propriétaires occupants aux ressources au-dessus des plafonds de l'ANAH : 10 % CARENE (hors dispositif du Conseil départemental) ;
- pour les propriétaires bailleurs qui justifient d'une convention à l'habitat social conclue avec l'ANAH : 10 % CARENE + 15 % Conseil départemental.

Par ailleurs, la CARENE assure une prise en charge de l'étude de filière, sous la forme d'une prime forfaitaire de 400 € TTC.

Afin de préciser les modalités d'attribution de ces aides et pour éviter tout recours juridique, la CARENE souhaite faire préciser l'ensemble de ce dispositif par un règlement annexé à la présente délibération et qu'il est demandé au Conseil communautaire d'approuver.

Sabine Mahé

Cette délibération est importante pour les personnes qui ont de faibles revenus, puisque le coût de ces mises aux normes peut atteindre 9 000 ou 10 000 €.

S'agissant de la répartition des subventions, pour les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes, sur quoi repose l'évaluation du caractère modeste ou très modeste des ressources ? Ce sont les barèmes de l'ANAH ?

Le Président

En effet, ce sont les barèmes de l'ANAH. M. Chéneau le confirme.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Grands Services publics – Piscines – Tarifs applicables dans les piscines de la CARENE au 1^{er} juin 2016 – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Pour l'année 2016-2017, il est proposé une augmentation de 3 %. La grille tarifaire est jointe à la délibération.

Le Président

La première pierre du futur centre aquatique, Aquaparc, vient d'être posée. Les travaux se déroulent de façon parfaitement conforme au calendrier, malgré les intempéries et le nombre de litres d'eau qui tombent sur le béton.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18 – Commission Grands Services publics – Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) – Modification du nom, de la composition, du rôle de la commission – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Il s'agit d'approuver le nouveau nom de la commission d'accessibilité, la CIA, sa composition et les missions qui s'y rattachent.

Il est proposé de désigner le Président ou sa représentante, à savoir Nicole Dessauvages pour présider la commission, de nommer Thierry Ryo, Marie-Hélène Montfort et Jean-Jacques Lumeau comme membres titulaires.

Il convient de souligner que la présidence est réservée à une dame et que la commission est paritaire.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Personnel – Personnel – Égalité femmes/hommes – Rapport 2015 – Présentation

Sylvie Cauchie

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit des dispositions relatives à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales :

« Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret. »

Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune ou du groupement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. À cet égard, il reprend notamment les données du rapport présenté en comité technique, comme prévu à l'article 51 de la loi du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au

temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le rapport comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

Le rapport présente les politiques menées par le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1er de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

Il s'agit donc, pour ce premier rapport, de présenter au Conseil communautaire les éléments marquants concernant l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de la CARENE et sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Il est demandé aux élus de la CARENE de prendre connaissance du rapport annuel sur l'égalité femmes/ hommes joint à la délibération.

Le Président

Il convient de donner acte de la communication de ce rapport.

Pascale Hameau (au nom du groupe des élus d'Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« J'irai dans le sens de la séance de ce soir et de Catherine Rougé, tout à l'heure, pour dire que ce rapport nous éclaire. Il est à la fois assez similaire à ce qui se passe au niveau national, mais il nous éclaire tout de même sur les efforts encore à faire sur cette égalité hommes/femmes, avec toujours les mêmes disparités en termes d'inégalité salariale, d'inégalité sur les temps partiels, qui sont soit subis, soit liés à la vie familiale – et l'on voit ce qu'il y a derrière cette vie familiale, qui repose essentiellement sur les épaules des femmes, semble-t-il –, sur le taux d'emploi, sur le taux d'avancement, de promotion sociale, qui n'a concerné que 18 femmes à la CARENE alors qu'il a concerné 27 hommes, et tout cela, alors que les femmes sont moins absentes au travail que les hommes, par exemple...

J'avais envie de rappeler certains points historiques parce que l'on dit souvent les mêmes choses en termes de droits des femmes. L'acquisition du droit de vote des femmes date de 1945, mais il y a aussi des dates assez éloquentes sur l'évolution tellement tardive de ces droits : le droit d'exercer toutes les professions, mais avec l'autorisation de leur mari, qui date de 1945, le droit d'avoir un chéquier à son nom et un compte en banque, qui remonte à 1965, alors que le chéquier était inventé cent ans plus tôt et enfin, le droit du port du pantalon, pour ne citer que ce genre de droit, qui nous semble tellement basique. Figurez-vous que cette loi, qui date de 1909, n'a été abrogée qu'en 2013 ! Et encore, il y a dans le Code du travail une loi qui permet toujours à l'employeur d'imposer la jupe s'il en justifie clairement les raisons. Je vous passe les détails sur les droits à la contraception, à l'avortement, qui sont encore aujourd'hui, à maintenir, qui sont parfois même menacés... Tout cela dans un contexte que l'on dit en progression ! On voit que les progrès sont encore à faire, notamment en termes d'éducation.

Je voudrais rappeler qu'à la maison comme à l'école, des vérités qui font mal subsistent, par exemple les univers ludiques des filles, qui sont très différents de ceux des garçons. Et comme par hasard, la vie familiale et domestique, qui est centrale dans l'éducation des filles, est totalement inexistante – ou en tout cas, quasi inexistante – chez les garçons. Dans les cours d'école, l'espace est occupé majoritairement par les garçons, parce qu'ils ont besoin de se défouler, de

jouer au ballon, de faire des bagarres, alors que les filles doivent se contenter des côtés et de la périphérie de la cour. Dans la salle de classe, le niveau sonore est occupé essentiellement par les garçons. Parmi les élèves qui ont au-dessus de la moyenne, qui sont qualifiés de bons élèves, seulement 53 % des filles s'estiment capables de suivre un cursus scientifique alors que 80 % des garçons de même niveau scolaire s'estiment capables de les suivre. Enfin, beaucoup plus de femmes sont diplômées, ont des diplômes de haut niveau, mais elles sont beaucoup moins nombreuses aux postes à responsabilités.

Suite à ce rapport, j'ai envie de dire que nous, élus, et nous, collectivités, nous devons non seulement donner l'exemple, mais nous montrer exemplaires.

Merci. »

Robert Belliot

« Félicitations à Mme Cauchie parce que c'est vraiment un très bon travail, que j'aimerais bien, si c'était possible, compléter, parce que la statistique était sur la totalité des effectifs, des habitants des communes de la CARENE, et aussi sur la collectivité CARENE. Mais puisqu'on le fait sur l'ensemble des habitants des communes, ne serait-il pas possible de le faire sur l'ensemble des personnels communaux de toutes les communes de la CARENE ? C'est-à-dire pas uniquement sur les employés de la CARENE, mais aussi sur l'ensemble des communes par rapport à l'ensemble des habitants ? »

Sylvie Cauchie

Merci pour les félicitations, mais il faudrait les adresser aux services parce que ce n'est pas moi qui ai produit cette note, ce rapport. Quant à faire ce même travail sur l'ensemble des communes, cela relève de notre responsabilité d'élus communaux et non des élus intercommunaux, donc des services intercommunaux.

Robert Belliot

C'était par comparaison. Puisque nous le faisons sur l'ensemble des habitants de toutes les communes de la CARENE, pourquoi ne pas le faire sur l'ensemble des employés communaux de la CARENE ?

Le Président

Les employés municipaux des communes sont sous la responsabilité des maires et de leur conseil. On peut éventuellement envisager qu'au sein de la CARENE, on puisse encourager les maires des dix communes à mutualiser éventuellement la commande des services. Cela peut faire l'objet d'un débat du Bureau communautaire. Mais la CARENE ne peut pas venir l'imposer dans les communes. Au regard des prises de position de l'ensemble des maires, je n'imagine pas qu'il y ait un maire, homme ou femme, qui s'opposerait à ce type de regard. Mais ce sont des tendances de temps long, avec une histoire, dans tous les personnels, toutes les équipes. Quelle que soit le maire et sa couleur, il y a une histoire, il y a des évolutions, des tendances. Il faudrait peut-être regarder plutôt les politiques menées en termes de ressources humaines pour tenter d'équilibrer les choses, d'être vigilant et transparent.

Il est pris acte de la présentation du rapport.

Délibération n° 20 – Commission Finances – Finances – Vote du taux taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Année 2016 – Approbation

Marie-Anne Halgand

En amont de longue présentation des budgets à suivre, les élus sont avisés qu'ils ont sur leur tablette l'annuaire fiscal et financier de la CARENE ainsi que le mémo sur le budget 2016 avec l'illustration de la répartition d'un billet de 100 € en investissement et en fonctionnement.

La délibération n° 20 concerne la fixation du taux de TEOM pour 2016. Depuis 2012, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est fixé à 10,80 %. Il est proposé de ne pas le modifier et le reconduire à cette hauteur, qui était le taux de convergence.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 21 – Commission Finances – Finances – Vote des taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe d'habitation et de foncier non bâti pour l'année 2016 – Approbation

Marie-Anne Halgand

Suite à la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, la CARENE perçoit, comme recettes de fiscalité, la CFE, la taxe d'habitation et la taxe foncière. Pour 2016, le taux de cotisation foncière des entreprises est maintenu à 25 %, celui de la taxe d'habitation à 7,78 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,82 %.

Ludovic Le Merrer (au nom des élus du groupe ACDC)

« Monsieur le Président, chers collègues, le ras-le-bol fiscal n'étant pas une légende urbaine, nous constatons que vous avez décidé d'en tenir partiellement compte en proposant des taux stables pour la taxe d'habitation, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises, même si nous aurions souhaité que vous donniez un signe plus positif aux entreprises en abaissant ce dernier taux dans l'optique d'améliorer leur niveau de trésorerie. Nous comprenons cependant que toucher au taux de cette recette fiscale, qui représente 42 % des recettes fiscales totales, n'est pas sans incidences sur les ressources de l'agglomération.

Nous sommes néanmoins satisfaits que vous ne suiviez pas le même chemin que Nantes Métropole, qui multiplie par 10 le taux de la taxe foncière, manœuvre bien habile qui consiste à ne pas toucher aux taux d'imposition et aux impôts dans chaque commune, pour laisser flamber les impôts métropolitains et ainsi, brouiller les responsabilités aux yeux des concitoyens.

Parce que nous croyons à l'impact positif des baisses d'impôts, parce qu'il convient d'entendre la colère des chefs d'entreprise de petite et de moyenne taille, des petits artisans et commerçants, étouffés par les taxes en tout genre, nous voterons en toute logique contre.

Monsieur le président, chers collègues, je vous remercie. »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, le vote annuel du taux de cotisation foncière des entreprises sera, pour la formation politique que je représente, l'occasion de détailler sa position sur un sujet qui préoccupe de plus en plus nos entreprises et ceux qui les font vivre. Sans me faire abusivement le porte-parole de l'ensemble des chefs d'entreprises des communes de la CARENE, je crois pouvoir restituer le sentiment d'une forte minorité, si ce n'est d'une majorité, en affirmant que la CFE et ses variations régulières sont un frein au développement économique de notre territoire.

En premier lieu, je remarque que les témoignages sont nombreux, de chefs d'entreprises de la région nazairienne subissant des augmentations de CFE en 2015, celle-ci doublant ou triplant par rapport à 2014, mais n'ayant même pas été prévenus par avance. La CARENE, qui est pourtant si prompt à communiquer sur un certain nombre de sujets d'importance, à mon sens, toute relative, semble donc beaucoup plus discrète dans sa communication vis-à-vis des entreprises. Je dirai même qu'entre la collectivité et les entreprises, il y a un dialogue de sourds. Vous ne leur parlez jamais ou presque. En revanche, régulièrement, par voie de presse ou de courrier, celles-ci vous alertent, vous écrivent, vous semoncent... et vous ne leur répondez pas, sinon pour les semoncer à votre tour, rejetant leurs arguments au titre, prétendez-vous, d'interventions "véhémentes".

Diaboliser de la sorte nos entreprises et nos entrepreneurs, eux qui sont les premiers créateurs de richesses – et je parle ici de richesses réelles, pas des richesses peu crédibles du vivre ensemble – n'est certainement pas la bonne solution pour sortir par le haut l'ensemble de nos dix communes des difficultés économiques qui les accablent. Mentir n'est pas non plus une solution alternative. Pourtant, vous vous y abaissez trop souvent. Ainsi, Marie-Anne Halgand prétendait encore il y a quelques mois que la Chambre de commerce et d'industrie récupérait une part importante de la CFE... Cela est faux, puisqu'il s'agit de la CARENE.

Au-delà, le mensonge n'est pas que le fait de vos omissions, il est aussi celui d'un dispositif, que vous ne contrôlez pas. Mais cela reste un dispositif hypocrite, à notre sens, puisqu'il met sur son exigence du bien général lorsqu'il se cadre non pas sur les effectifs des entreprises concernées, mais sur leur chiffre d'affaires. Ainsi, l'on signale à Saint-Nazaire un cas aberrant, bien loin de l'exemple de la "grosse entreprise", entre guillemets, que vous mettez régulièrement en avant pour justifier les hausses de CFE, qui ponctionneraient les gros pour préserver les petits. Cette aberration, c'est celle d'une TPE de seulement cinq employés, mais dont la CFE vient de tripler en 2015, en réponse à un impardonnable crime : son patron avait fini l'année avec un bénéfice !

Et cependant, agissant mal tout en le niant, vous autres socialistes retombez toujours sur vos pieds, aidés en cela d'ailleurs par la collusion des Républicains – je parle du parti des Républicains, pas des vrais républicains, naturellement –, alors qu'en cette assemblée, messieurs Pelleteur et Chéneau, sans intervenir plus que cela, ont voté les précédents taux de CFE. Ah, la droite et ses grands fondamentaux, défense de la liberté d'entreprendre, facilités données en ce sens à nos entrepreneurs, baisses de la fiscalité..., petites choses sans importance, sacrifiées dans la mangeoire des vice-présidences.

Désabusé par vos arrangements politiques continuels, je dirai bien que plus rien ne m'étonne de la proximité obscène entre la droite et la gauche en Loire-Atlantique. Et cependant, il me revient en tête cette phrase de Pascal Bolo, justement, sur la CFE. Pascal Bolo, c'est un des vice-présidents de la métropole de Nantes, qui déclarait, en janvier dernier, concernant les hausses locales de CFE que "l'on subit les errements de l'État". Comme quoi, on peut toujours aller plus loin, en fait, dans l'hypocrisie. Mais nous pouvons comprendre cette perte de repères chez ce monsieur Bolo, dont toute la famille semble vivre de la politique, sauf qu'elle a cette particularité funambulesque de se partager entre Républicains et le Parti socialiste, entre droite et gauche. »

(Réactions dans la salle)

Le Président

Excusez-moi, Monsieur Bouchet : je demande à la salle d'être extrêmement vigilante à vos propos. »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« Nos chefs d'entreprises ne comprennent ni ces magouilles, ni ces mensonges, ni cette politique, par laquelle l'on est prié d'être spolié, mais si possible, avec le sourire. Ils refusent les hausses régulières et excessives de la CFE, d'autant plus, d'ailleurs, qu'en votre commune de Saint-Nazaire, Monsieur le Président, vous jurez de ne pas augmenter les impôts locaux jusqu'en 2020, promesse que nous ne croyions déjà pas à l'origine et qui se trouve de toute façon être démentie depuis plusieurs mois chez ceux de ces petits patrons qui réussissent le mieux.

Solidaire de ces femmes et de ces hommes, je voterai donc contre cette délibération.

Monsieur le Président, mes chers collègues, merci pour votre attention. »

Jean-Claude Pelleteur

« Bonjour, Monsieur. Puisque vous m'avez cité, vous reprenez les propos d'un chef d'entreprise qui m'a aussi interpellé et qui mélange des débats politiques avec des débats économiques, premièrement. Sachez qu'au sein de la CARENE, nous avons lancé un groupe de travail, qui n'est pas encore terminé, précisément sur le sujet de la CFE. Vous reprenez des propos que j'ai déjà entendu chez certains : vous prenez quelques cas, qui sont exacts, avec des gens qui ont un chiffre d'affaires de 500 ou 600 000 € et qui ont vu leur CFE passer de 600 € à 1 600 €. Ces cas ont été pointés. Nous avons fait un inventaire au niveau de l'ensemble de la CARENE et en fonction de ce qui nous est imposé par l'État, puisque c'est l'État qui impose le barème par rapport au chiffre d'affaires, nous allons examiner ce qui pourra être fait. Mais de grâce, puisque vous me citez, je suis un ancien entrepreneur et s'il y en a un qui connaît bien le salaire du chef d'entreprise d'une petite PME, s'il y en a un qui sait bien quelles sont ses charges de petites PME, c'est moi et je peux vous dire que vos propos, je ne les apprécie pas, pas du tout. Vous mélangez les choux et les carottes, comme certains. »

François Chéneau

« J'ai été cité, j'en suis un peu surpris, mais cela ne me dérange absolument pas. Je voudrais simplement faire une petite mise au point. Ceux qui connaissent Donges le savent : je suis élu à Donges depuis 1989. La première fois que j'ai été élu, j'étais sur la liste du maire qui avait été élu pour la première fois en 1959, le docteur Pauchard, et je suis d'une équipe qui a été élue sans aucun soutien d'aucun parti politique. Il y avait quatre listes à Donges et la mienne était la seule à n'être ni soutenue, ni financée, ce qui est tout à fait légitime, mais c'était la seule à n'être soutenue par aucun parti politique. Je revendique clairement cette indépendance et je suis élu à la CARENE non pas pour tenir des discours politiques, mais pour défendre l'intérêt collectif, l'intérêt de ma commune et l'intérêt de la communauté d'agglomération. Je le fais en toute liberté avec les élus des autres communes et je me réjouis des travaux constructifs que nous pouvons mener les uns et les autres, dans le respect de l'indépendance de chacun, dans le respect de l'engagement ou de l'absence d'engagement de chacun. Mais je crois que c'est ce travail pragmatique qui fait avancer nos territoires, qui permet de répondre aux demandes de nos concitoyens, et ce n'est pas par des déclarations enflammées ou politiciennes que l'on arrive à faire bouger ce territoire. C'est un territoire qui bouge mais s'il bouge, c'est parce que des élus sont capables de se mettre tous ensemble autour d'une table, d'apporter leur contribution au travail commun, sans retenir les étiquettes ou les non-étiquettes des uns ou des autres. Je regrette un peu cet excès de politisation de cette assemblée communautaire, parce que c'est une assemblée où nous avons des budgets très importants à voter : Marie-Anne Halgand vient en effet nous faire voter des budgets qui sont très importants. Nous le faisons avec notre bon sens, avec notre intelligence collective et nous ne le faisons pas, en tout cas nous, les Dongeois, nous ne souhaitons pas le faire avec des œillères ou avec des a priori partisans, excessivement partisans, qui ne peuvent que polluer nos débats inutilement et les faire retomber à un niveau qui n'est pas celui du mandat que nous ont donné démocratiquement les électeurs de nos communes.

C'est dans ce sens que je souhaitais intervenir. »

Marie-Anne Halgand

« Je regrette que vos échanges avec les associations de PME, Monsieur Gauthier Bouchet, ne soient pas actualisés. Nous avons eu plusieurs échanges, vous l'avez souligné, et dernièrement, un courrier est parti signé par le Président, accordant un rendez-vous à l'Association des PME, qui ne nous a pas répondu, à l'heure actuelle.

Je ne veux pas polémiquer sur le sujet mais concernant la CCI, je n'ai pas dit cela. J'ai simplement dit que la CCI avait un taux constant de prélèvement par rapport à la base minimum de cotisation, qui évoluait par rapport à 2014. Il y a les sociétaires de la Comédie-Française, moi, je vous nomme sociétaire du Conseil communautaire en stratégie politique et en éloquence mensongère. »

Le Président

« Il s'agit toujours du même fonds de commerce : opposer les hommes et les femmes entre eux sur des sujets très politiques. C'est l'extrême-droite française.

Monsieur le Président du groupe ACDC ou en tout cas, membre du groupe ACDC, j'entends bien votre propos, un peu différent de celui que j'ai entendu dans l'enceinte du Conseil municipal de Saint-Nazaire, parce que les maires qui m'entourent avaient bon dos d'encaisser des charges supplémentaires. C'était prendre les neuf collègues un peu pour des imbéciles, comme si le maire de Saint-Nazaire prenait les transferts de charges en disant : il y a neuf maires, avec leur légitimité, porteurs du suffrage universel, qui ne disent rien et ce n'est qu'un jeu de chaises musicales. Bien évidemment, ce n'est pas le cas. Mais moi, je vous demande, je vous le demande expressément et depuis longtemps, quand vous nous demandez la baisse des impôts – nous n'avons pas la même vision politique de la baisse de l'impôt, mais quand vous nous annoncez la baisse des impôts –, quand vous nous la demandez, dites-moi où, sur quel service, sur quelle politique, dites-moi ce que nous faisons de trop, avec qui, sur quoi... Dites-le nous ! Amenez au débat ces propositions et nous les regarderons. Mon collègue, maire de Donges... Il y a le pragmatisme en action ! Dites-moi où, sensiblement, pour participer à la défense du pouvoir d'achat de l'ensemble des hommes et des femmes qui vivent sur notre territoire, nous pouvons baisser les impôts à hauteur de x %, ... Parce que là aussi, nous avons une divergence de fond, et je vous l'ai dit dans cette enceinte : la peur n'est en rien un projet d'investissement. Je vous rappelle que nous avons une enveloppe d'investissement de 44 M€ par an. C'est aussi le rôle économique de la CARENE que nous développons, que nous défendons, et nous n'en parlons pas assez. Nous ne dépensons pas de l'argent ainsi ! Lorsque ce matin, nous sommes allés poser la première pierre du centre aquatique, l'Aquaparc, j'ai rencontré des hommes et des femmes qui travaillent dans le bâtiment, et c'est bien un impact sur des locaux. C'est bien un impact sur le bassin d'emploi. Donc précisez, amenez des propositions, nous en débattons ! Dites-nous où vous diminuez sensiblement, puisque pour baisser les impôts d'un point, il faut y aller ! Ce n'est pas la petite dépense que vous commentez régulièrement, les uns et les autres, de façon à tendre à rassembler toutes celles et ceux qui viendraient à être des commentateurs de la vie politique. Je relance donc encore une fois : faites-nous des propositions sur les politiques, les services, les investissements où nous en faisons trop. Je vous le demande tous les ans. »

Il y a des avis contraires : le représentant de l'extrême-droite française et le groupe ACDC.

La délibération n° 21 est adoptée à la majorité (5 avis contraires : le représentant du rassemblement Bleu marine et le groupe ACDC).

Délibération n° 22 – Commission Finances – Finances – Budget primitif 2016 pour le budget principal – Approbation.

Marie-Anne Halgand

Les budgets qui seront présentés au cours de cette séance ont été préparés et conçus avec l'ensemble des DGA et des Vice-présidents de la CARENE depuis novembre 2015. Ils ont été construits dans la concertation, l'échange et l'arbitrage. Ils traduisent tous le premier tour de roue du projet d'agglomération.

Le sommaire de cette présentation est le suivant : les budgets consolidés, le budget principal et les principaux budgets annexes, sous toutes leurs formes.

➤ Budgets consolidés

Les budgets consolidés 2016 concernent le budget principal en fonctionnement et en investissements ainsi que les principaux budgets annexes : l'eau, les transports et déplacements, la collecte et le traitement des déchets, l'assainissement collectif, les parcs de stationnement et l'aménagement.

En vision consolidée les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 142 M€ et les dépenses d'investissement à plus de 71 M€, pour un total de 214 602 200 €.

➤ Budget principal

Dépenses réelles de fonctionnement

Répartition

S'agissant de la répartition des dépenses réelles de fonctionnement, il est important en premier lieu de resituer les différents postes de dépenses réelles de fonctionnement de ce budget. Elles s'élèvent en 2016 à un total de 82 842 K€ M€. Nous pouvons noter ici que 70 % de ces dépenses sont consacrés aux reversements de fiscalité, ce qui est considérable. Ce poste comprend l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et le FPIC.

Viennent ensuite trois autres postes, à savoir les charges à caractère général, qui représentent 8 % des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel, qui représentent 11 % et les autres charges de gestion courante, qui représentent 7 %.

Principales évolutions du budget principal par rapport au budget de 2015

- Dépenses de fonctionnement : principales variations (vision globale)

Si l'on compare les prévisions avec celles du budget primitif de 2015, on constate une évolution de plus de 4,162 K€. L'évolution la plus importante reste la contribution à la péréquation et sa compensation auprès des communes membres selon le mécanisme décidé en juin 2014.

La deuxième évolution marquante est celle des subventions aux ZAC, pour quasiment 900 K€, avec notamment la concession Centre-ville. C'est le premier exemple ici de ce qui marque ce budget 2016, première année de mise en œuvre du projet d'agglomération.

Les autres charges de fonctionnement progressent et sont également fortement marquées par la mise en œuvre du projet d'agglomération communautaire.

- Principales variations des charges à caractère général

Les charges à caractère général varient fortement essentiellement sous l'effet des actions décidées dans le projet d'agglomération.

Les sources d'évolution sont indiquées dans la présentation (diapositive n° 9). Le montant du crédit destiné à l'étude d'optimisation de la TASCOM avait été prévu à hauteur de 177 000 € et rien n'a été dépensé en 2015. C'est un montant maximum qui sera définitivement déterminé en fonction des recettes que générera l'étude. Les recettes constatées étant moindres, les honoraires sont revus à la baisse.

Les actions du PCT feront l'objet d'un subventionnement du Conseil départemental, de même que le PRIR, qui fera l'objet d'un subventionnement à 80 %.

- Principales variations des charges diverses de gestion courante

Les augmentations de charges concernent l'enveloppe pour le soutien au plan de lutte contre les espèces invasives, l'amélioration de l'habitat et la subvention au VIP. En diminution de charges est inscrit un ajustement des frais de mission des élus.

– Principales variations des charges de personnel

Les charges de personnel progressent de 662 K€. Cependant, compte tenu de la mutualisation de certains postes et des démarches de recherche, des compensations sont à prendre en compte, ramenant l'évolution nette à 386 K€. Des postes de chargés de mission « randonnée » et « énergie » sont à zéro puisque les postes sont subventionnés à 100 %.

Détail des principales recettes

Sur les 97 M€ de recettes réelles de fonctionnement du budget principal, 95 M€ proviennent des recettes fiscales, pour 55,9 M€, et des concours financiers de l'État, pour 39 M€.

Les recettes fiscales, qui, globalement, progressent de 2,4 %, proviennent de deux grandes sources : la fiscalité sur les entreprises (CFE et CVAE) et la taxe d'habitation. En ce qui concerne l'évaluation du montant de la CFE, en l'absence de prévisions de la part des services fiscaux et de notifications, elle est établie sur la base des plus gros contribuables du territoire, à savoir les dominants, donc les plus grosses entreprises.

Les bases de la taxe d'habitation font l'objet d'une interrogation : les bases définitives de 2015 sont étonnamment élevées. Les informations issues de la clôture de l'exercice semblent le confirmer mais dans une démarche prudente, la prévision a été conservée, la notification arrivant de manière souvent trop tardive pour être prise en compte dans un budget primitif. Un correctif sera intégré au stade du budget supplémentaire.

Les soldes d'épargne diminuent, conformément aux prospectives. L'épargne nette prévisionnelle s'élève à 13 082 K€.

Principaux investissements

Les principaux investissements s'élèvent à 27 979 K€, dont 10 787 K€ pour le centre aquatique et les piscines : construction du centre aquatique, travaux d'entretien, travaux divers et achat de matériels.

Les principales dépenses d'équipement dans l'habitat s'élèvent à 6 962 K€, dont 5 520 K€ de subventions pour le logement social, principal poste des dépenses d'investissement.

L'aménagement est marqué par la démolition de l'ancien hôpital du Moulin du Pé, pour un montant de 3 225 K€. Les autres dépenses portent notamment sur des études pour le PLUI, sur l'action foncière, l'ouverture à l'urbanisation, les études sur l'aménagement touristique du site de Rozé.

Les investissements pour le patrimoine s'élèvent à 1 109 K€, dont 400 K€ pour la valorisation du littoral. Les autres dépenses concernent des travaux sur les voiries des zones d'activités économiques, des travaux de démolition et d'entretien du foncier, des travaux sur les bâtiments communautaires, le renouvellement du parc automobiles et autres travaux.

L'aménagement numérique mobilise 1 000 K€ et le développement économique, 1 944 K€, pour le CPER, les soutiens aux travaux d'installation de l'usine Alstom, le soutien au développement universitaire et à l'innovation, l'enseignement supérieur, le développement de la desserte ferroviaire du Port, la participation au Syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest, le soutien au commerce et le tourisme. Le montant de 1 944 K€ en action économique par an constitue un soutien aux entreprises non négligeable.

➤ **Principaux budgets annexes**

Budget annexe de l'eau

S'agissant des dépenses de fonctionnement pour l'eau potable, la variation la plus importante provient des taxes reversées à l'Agence de l'eau, dont le produit augmente de 400 K€ sur les 620 K€ d'augmentation de ce budget de BP à

BP. La seconde variation porte sur le poste RH pour environ 150 K€, avec la création de postes pour la reprise de la régie de Besné, notamment.

Entre 2015 et 2016, les produits de fonctionnement du budget de l'eau progressent de 534 K€, dont 400 K€ sont reversés à l'Agence de l'eau, comme l'an dernier. Dès lors, cela ne bénéficie pas aux soldes d'épargne, dans la mesure où le choix d'une prévision prudente des recettes a été fait. Il est à noter qu'en 2015, entre l'arrêt technique de la raffinerie et la chute des recettes liée aux travaux, les recettes sont restées relativement stables.

En matière d'investissements, l'enveloppe est de 18 187 K€, dont 17 155 K€ répartis entre la conduite Vigneux – Campbon, la conduite La Baule – Trignac, les travaux de renforcement de réseaux, la réhabilitation d'un réservoir, la déviation du Temple, l'aménagement des locaux du Plessis et l'équipement du forage.

Budget annexe de l'assainissement collectif

La variation la plus importante en matière de dépenses de fonctionnement provient des intérêts d'emprunt liés à l'emprunt toxique pour lequel la CARENE est toujours en contentieux avec Dexia. Cette variation a impacté le budget de 2015 au stade du budget supplémentaire, comme figuré sur le graphique de la diapositive n° 25. Entre 8 463 K€ au BP de 2015 à 8 851 K€ au BP 2016, l'augmentation est de 388 K€.

En matière de soldes d'épargne, la dynamique des recettes est parallèle à celle des dépenses grâce à la montée en puissance de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif et à l'augmentation des tarifs. Cela permet de conserver des soldes d'épargne stables. Il convient de noter le poids de la dette sur ce budget, par rapport aux autres, suite aux très importants travaux réalisés sur les STEP les années précédentes.

Les dépenses prévisionnelles d'équipement du budget annexe de l'assainissement se montent à 5,671 K€, dont, en détail, 4 911 K€ pour l'extension et la réhabilitation de réseaux, le schéma directeur et le renouvellement des installations. Après plusieurs années d'investissements lourds consacrés au schéma directeur, ce budget revient aujourd'hui à un rythme de croisière.

Budget annexe collecte et gestion des déchets

Les dépenses de fonctionnement évoluent à la baisse car, d'une part, le prévisionnel est ramené en réel en ce qui concerne les traitements sur le CET de Cuneix et, d'autre part, on anticipe que la tendance observée de diminution des dépôts d'encombrants se confirme en 2016. Les traitements sur le CET concernent le lixiviat de Cuneix, qui ne devrait pas nécessiter de dépenses complémentaires au traitement standard effectué.

En termes de soldes d'épargne, les produits prévisionnels de fonctionnement du budget de la gestion des déchets évoluent de 1 %, soit 238 200 €. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé au BP 2016 à 15 720 000 €, en progression de 370 000 €, prenant en compte, d'une part, l'évolution forfaitaire des bases de 1 % votée en Loi de finances et d'autre part, une prévision d'évolution physique des bases et enfin, le maintien du taux à 10,8 %, inchangé depuis 2012. Les autres recettes sont constituées en majorité des recettes d'exploitation des déchetteries et de la redevance spéciale mise en place pour le financement de la collecte des déchets des professionnels. La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de conserver des soldes d'épargne suffisants pour financer les investissements à venir.

Les investissements s'élèvent à 2 996 K€. Les principales opérations sont détaillées sur la diapositive n° 31 pour un montant de 2 879 K€.

Budget annexe des transports et déplacements

Les dépenses évoluent à la baisse : les prévisions de versement de versement transport ont été réajustées conformément aux réalisés des derniers exercices. Les subventions exceptionnelles diminuent, impactées par le calendrier de versement des subventions pour travaux à RFF sur la gare de Saint-Nazaire : 1^{er} versement effectué en

2015, versements suivants en fonction de l'avancement des travaux prévus en 2017. Cela efface l'augmentation des charges à caractère général pour les services supplémentaires proposés aux usagers et le cadencement des Ty'Bus.

Les produits prévisionnels de fonctionnement du budget des transports sont impactés par la mise en place de la tarification solidaire, partiellement compensée par la dynamique du versement transport. La charge de la dette s'atténuant, l'épargne nette reste bien orientée.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 213 K€, dont 4 129 K€ détaillés sur la diapositive n° 35 pour le renouvellement du parc de bus, la billettique, la poursuite du schéma directeur, le projet « gare » et la révision du PDU.

En conclusion, les faits marquants de ce budget primitif 2016 sont un contexte général marqué par la baisse continue des concours financiers de l'État, qu'il faut souligner. Malgré cette forte contrainte, il faut relever l'affirmation d'un projet d'agglomération ambitieux qui démarre, assis sur des fondamentaux financiers sains et une solidarité communautaire affichée pour plus de services en direction des habitants de l'agglomération.

Le Président

Les délibérations n° 22 à 30 ont été présentées conjointement.

Ludovic Le Merrer (au nom des élus du groupe ACDC)

« Monsieur le Président, chers collègues, le budget prévisionnel présenté tient effectivement compte des orientations que vous nous aviez présentées en février 2016, donc peu de surprises. Toutefois, à y regarder de plus près, nous souhaiterions obtenir quelques éclaircissements sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, s'agissant de l'attribution de compensation reversée à chacune des communes de la CARENE, comment expliquer un tel écart entre communes ? Comme vous l'avez fort justement précisé, 70 % des dépenses réelles de fonctionnement de la CARENE sont constituées de reversements de fiscalité aux communes. Une augmentation de 852 000 € est d'ailleurs prévue pour cet exercice. Il aurait été utile, pour pouvoir bien comparer les évolutions d'attribution par commune, d'avoir un tableau récapitulatif des sommes versées au cours des trois à cinq exercices précédents, car en faisant un rapide calcul, nous constatons de très importants écarts entre communes, que nous avons du mal à nous expliquer. Certaines communes, représentant 6 % de la population totale de la CARENE, bénéficient de 4 à 15 % de l'enveloppe totale de l'attribution de compensation. D'autres communes, représentant 3 % de la population totale de la CARENE, bénéficient de 0,34 à 0,69 % de l'enveloppe totale de l'attribution de compensation. Pornichet, représentant pourtant 9 % de la population totale de la CARENE, bénéficie seulement d'un taux de 3,16 % de l'enveloppe totale de l'attribution de compensation. Ce sont donc Donges, Montoir-de-Bretagne (6 % chacune du total de la population de la CARENE) et Saint-Nazaire (57 %) qui se partagent près de 90 % de l'attribution de compensation, dont plus de 65 % pour la seule commune de Saint-Nazaire. Nous souhaiterions donc avoir des éclaircissements sur les critères ayant prévalu à la fixation de l'attribution de compensation entre communes. Qu'est-ce qui détermine de telles différences ? Quels sont les critères de répartition utilisés ? Quelles sont les évolutions d'une année sur l'autre ?

Il en va de même en matière de reversement de la dotation de solidarité communautaire. Mais vous nous avez expliqué, Madame Halgand, que nous aurions les informations plus tard.

Ensuite, s'agissant des investissements, la construction du centre aquatique, dont le coût estimatif est de 10 200 000 €, représente plus du tiers des dépenses d'équipement pour 2016. Pouvez-vous nous assurer qu'aucun dépassement en termes de coût n'est d'ores et déjà prévu ? Et si tel était le cas, comment comptez-vous faire ?

Toujours concernant ce centre aquatique, Monsieur le Président, vous nous avez annoncé, lors du Conseil municipal de Saint-Nazaire de vendredi dernier, que vous ouvririez cette piscine également aux écoles privées de Saint-Nazaire, alors même que les piscines actuelles ne leur sont pas ouvertes, non par dogmatisme mais faute de place sur les créneaux horaires habituels utilisés par les scolaires. Pouvez-vous nous expliquer comment vous ferez pour tenir cette promesse,

sachant que le complexe aquatique, l'Aquaparc, est un équipement intercommunal et que donc, les écoles de l'ensemble des communes de la CARENE, soit 120 000 habitants, ont vocation à y accéder ?

Enfin, nous regrettons que seulement 7 % du budget 2016 en matière d'investissements soient consacrés au développement économique et à l'attractivité de notre agglomération.

Nous nous interrogeons également sur la pertinence de consacrer près de 1 M€ à des études diverses et variées. À ce titre, nous souhaiterions connaître la liste et le coût total des diverses études réalisées pour le compte de la CARENE depuis cinq ans et surtout, savoir ce que nous avons fait de ces dernières publiées. Ont-elles été toutes communiquées à cette assemblée et quel lien avec les études faites par l'ADDRN ?

En matière de ressources humaines, nous restons sur notre faim quant aux explications fournies pour expliciter l'augmentation de 386 000 €. Nous aurions souhaité connaître les impacts des mutualisations de postes avec Saint-Nazaire. La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, dite "loi RCT", a souhaité faire du renforcement des procédures de mutualisation un des axes forts des mesures de rationalisation de l'intercommunalité. Destinée à réaliser des économies d'échelle, elle permet également une souplesse et une solidarité renforcées entre EPCI et communes membres. Ainsi, la loi RCT crée l'obligation, pour chaque président d'EPCI à fiscalité propre, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Le rapport doit également comporter un projet de schéma de mutualisation de services à mettre en œuvre. Sauf erreur de notre part, nous n'avons eu connaissance ni du rapport, ni du schéma de mutualisation qui nous permettrait de constater les éventuels effets de l'optimisation des moyens que vous dites avoir engagés.

Nous remercions encore une fois Mme Halgand pour sa présentation et comptons obtenir des réponses aux questions posées. Aussi, parce que nous pensons notamment que le niveau d'investissements consacré au développement économique et donc à l'emploi est insuffisant, nous voterons contre ce budget prévisionnel principal.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie. »

Le Président

« Monsieur Le Merrer, vous étiez bien là depuis mars 2014, dans cette instance. Vous étiez bien présent à l'ensemble des débats et des décisions prises depuis mars 2014, y compris sur la répartition et la solidarité entre les communes. Vous ne venez pas d'arriver dans cette instance, nous sommes bien d'accord ? Nous vous répondrons au moment voulu mais je voulais vérifier si je n'avais pas Alzheimer un peu plus tôt que prévu... »

Sabine Mahé (au du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, le budget primitif 2016 soumis au débat et au vote aujourd'hui s'inscrit naturellement dans le droit fil du rapport d'orientations budgétaires débattu lors du dernier Conseil communautaire. Notre explication de vote sera basée sur la comparaison des moyens disponibles, leur utilisation et notre objectif d'un projet intercommunal solidaire au service des projets pour le territoire et ses habitants.

En fixant, pour l'année 2016, un montant de recettes et de dépenses de 146 M€ par rapport à 140 M€ en 2015, ce budget primitif de 2016 est bien le résultat d'une dynamique de territoire population / emploi qui aurait pu être confortée davantage sans des pertes importantes de compensation que doit l'État aux collectivités territoriales comme la nôtre.

Cette augmentation de dépenses est cohérente avec la prise de nouvelles compétences par la CARENE. La hausse de 1,8 M€ des recettes de fonctionnement ne doit pas nous faire oublier la perte encore estimée de 1,3 M€, c'est-à-dire – 10 % par rapport à 2015, à l'image de l'enveloppe nationale, réduite de 3,67 Md€ sur un total de 36,6 Md€.

Les baisses successives actent le manque de solidarité de l'État envers les politiques de services publics de proximité. Elles n'ont que bien peu d'effets sur la réduction des déficits publics dans la contrainte de 3 % du PIB exigée par les tenants de l'Europe libérale.

Les 1,3 Md€ de perte s'ajoutent à toutes les baisses de la DGF enregistrées dans chaque commune de la CARENE. Nous restons déterminés à obtenir de l'État l'arrêt de la baisse des dotations pour l'année 2017, même si jeudi dernier, Bercy a été amené à démentir une rumeur sur l'arrêt des baisses de dotation en 2017.

Si le scénario n'était pas changé, la DGF, pour notre collectivité territoriale, passerait de 19 M€ en 2010 à 12,1 M€ en 2017, soit à près une baisse de 7 M€ sur sept ans.

Cette question n'est pas que la simple petite musique habituelle des élus communistes et républicains, comme certains pourraient la considérer. C'est une question fondamentale d'utilisation de l'argent et de solutions concrètes de sortie de crise. Nous partageons la volonté d'être économes des deniers de nos concitoyens. Notre règle veut que chaque euro engagé pour la dépense publique soit économiquement et socialement utile, écologiquement responsable. Il devrait en être de même pour les dizaines de milliards d'aides et de subventions accordés chaque année sans contrôle et sans contrepartie aux entreprises. Les résultats positifs du Pack de compétitivité et son crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ne sont pas au rendez-vous.

À l'opposé de ce gaspillage d'argent public, nos communes et notre collectivité territoriale sont en capacité d'être des bases nouvelles et efficaces de la relance et de la sortie de crise. Quand 70 % des dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des versements de fiscalité aux communes, la CARENE joue pleinement son rôle solidaire.

Favorables au dispositif de péréquation, les élus communistes et républicains appuient l'exigence d'une réforme de la DGS comme le financement et de la répartition du Fonds de péréquation intercommunale et communale.

La dépense de 9 M€ de charges de personnel est pour nous une dépense indispensable au regard de la charge de certains services et utile aux habitants. Nos services publics sont une richesse utile à tous. Un service public efficace au service d'une population en augmentation constante implique aussi une reconnaissance par la rémunération de ses agents.

La Loi de finances pour 2016, votée en décembre dernier, avait acté la stabilité du point d'indice, qui devait permettre d'économiser 600 M€ dans le budget de l'État. La mobilisation des agents publics, le 26 janvier, et le niveau de mobilisation sociale, à travers les près de 1,3 millions de signataires contre le projet de loi Travail, ont contraint le gouvernement à changer ses plans. À l'occasion du rendez-vous salarial du jeudi 17 mars, la ministre de la Fonction publique a annoncé le dégel de la valeur du point d'indice. Cette annonce importante est positive pour les plus de 5 millions d'agents de la fonction publique, dont 1,9 millions dans la fonction publique territoriale, et marque la fin d'une période inédite de près de six ans de gel de la valeur du point.

Ceci étant dit, si l'on rapporte fortement l'augmentation, 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017, une perte accumulée ces dernières années de 6 % depuis 2010, le niveau est notoirement insuffisant au regard de la situation salariale des agents et des besoins de l'économie en termes de relance par la consommation. Cette augmentation permettra d'injecter 2,4 Md€ dans l'activité économique réelle, car les 5,4 millions d'agents de la fonction publique n'utiliseront pas cette augmentation pour faire des placements en bourse ou la diriger vers des paradis fiscaux.

L'État ne peut laisser les collectivités seules pour assurer les 0,6 % d'augmentation de la valeur du point d'indice en juillet prochain. Avec une épargne nette disponible de 13,8 M€, la CARENE garde des marges de manœuvre utiles pour l'avenir. Les dépenses d'investissement en 2016 témoignent de l'engagement continu en faveur de l'habitat, du logement social, des grands projets d'aménagement contribuant à rendre nos territoires plus agréables à vivre : centre aquatique, nouveaux quartiers, valorisation de notre littoral, projets contribuant à la transition écologique indispensable et préparant notre territoire pour les générations futures.

Le haut niveau d'investissements possible est bien au rendez-vous pour concrétiser la première année du projet d'agglomération 2016-2022. Le budget présenté aujourd'hui est la traduction de notre volonté du développement de politiques publiques fortes en faveur des habitants de nos territoires : mobilité, logement social, développement économique, transition écologique.

Le budget primitif pour 2016 permet à tous les budgets annexes de développer un bon niveau de services rendus à la population et de poursuivre des investissements utiles pour l'avenir : sécurisation de la distribution d'eau, transports collectifs, assainissement.

La CARENE poursuit ce qu'elle a toujours été depuis sa création, une communauté d'agglomération solidaire et de projet. Le groupe des élus communistes et républicains approuvera ce budget primitif 2016, important pour ce mandat. »

Pascale Hameau (au nom des élus du groupe EELV – Les Verts de la CARENE)

« Une expression rapide et politique, puisque nous sommes dans une instance de débat politique. Je voulais rappeler que pour moi, le débat politique, déjà, il ne faut pas le confondre avec l'espèce de verbiage politicien que nous avons entendu tout à l'heure. Pour moi, le débat politique est noble, tourné vers l'intérêt général, porté par des convictions qui peuvent diverger, mais il peut être mené dans un esprit de respect mutuel, contrairement aux attaques personnelles familiales, aux accusations, aux suspicions que nous avons entendues de la part de M. Gauthier Bouchet. Non, à mes yeux, la politique n'est pas sale. Mais c'est vous, Monsieur Gauthier Bouchet, qui la salissez.

Sur ce budget, je voulais dire, au nom des élus écologistes, que nous devons servir l'intérêt général de tous les habitants et porter une attention particulière aux personnes en difficultés, dans la précarité, mais aussi, avoir une vigilance particulière pour les générations à venir. Nous soulignons la volonté de garder une capacité d'investissement à la CARENE, qui servira l'économie locale et l'emploi, mais devrait servir aussi les générations futures, et le maintien d'un service public de qualité. Nous soulignons et nous approuvons l'aide aux logements sociaux, à la sécurisation du réseau d'eau potable, à la valorisation et la préservation de notre littoral et nous demandons des efforts supplémentaires, bien que beaucoup de choses aient déjà été faites et beaucoup d'actions menées. Nous demandons des efforts supplémentaires sur le développement des transports en commun, des modes doux, des aires de co-voiturage, sur l'optimisation foncière de nos zones d'activités, sur le développement d'ENR sur notre territoire ou encore, sur le retraitement des déchets.

Ceci est une volonté politique, mais nous savons reconnaître les efforts et la bonne gestion de cette collectivité et nous approuvons donc ce budget.

Merci. »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« Juste pour indiquer à Mme Hameau, dont j'ai l'impression qu'elle se prend un peu pour le Monsieur Propre de l'écologie politique ou la Madame Propre – je ne sais pas comment il faut dire –, je lui ferai le cruel rappel que lors de la dernière élection législative, dans la 8^e circonscription de Loire-Atlantique, elle a réalisé à peu près 6 % des suffrages, je crois. Autrement dit, son point de vue est minoritaire et il n'est pas partagé par 94 % de la population. »

Le Président

« Et après ? »

Gauthier Bouchet

Hors micro.

(Rires dans la salle)

Sylvie Cauchie

« Je répondrai sur deux points : l'AT, parce que franchement, cela me fait bondir. Depuis combien de temps êtes-vous élu, Monsieur Le Merrer ? Vous savez comment est redistribuée l'AT ? C'est l'avènement de la CARENE. C'est le montant que recevait chaque commune de ses recettes par la taxe professionnelle. Les communes ont toutes apporté dans le panier de la CARENE leur montant de taxe professionnelle en 2001, et depuis 2001, toutes les communes touchent le même montant d'AT, c'est-à-dire le montant qu'elles ont transféré à l'avènement de la CARENE. Il n'a jamais bougé. Il n'y a pas de critères de répartition. C'est avec le transfert de charges mais sinon, le montant est resté égal pendant toutes ces années.

Je voudrais aussi pouvoir répondre sur les ressources humaines. Certes, l'augmentation des ressources humaines représente 5,3 %. Pour autant, sur la masse du budget de fonctionnement, la masse salariale représente 11 %, quand, dans nos communes, on avoisine plutôt les 50 % et parfois même au-delà. Pourquoi ? Sur les 386 000 €, donc les 5,3 %, il y a un 1,2 % sur un périmètre constant net, c'est-à-dire l'évolution du régime indiciaire, le glissement vieillesse – technicité (GVT), augmentations qui s'imposent à nous que nous ne maîtrisons pas, de même que les avancements de grade et d'échelon. C'est le déroulement normal de la carrière d'un fonctionnaire. Nous avons aussi des effets de report. Je parlais de 1,2 pour les périmètres constants : 1 % pour les effets de report de postes qui avaient été budgétisés pour l'année 2016 mais qui ont été pourvus avant. Ensuite, nous avons de nouvelles compétences et mutualisations.

Parmi les nouvelles compétences imposées par les services de l'État, il y a l'ADS. Vous savez que depuis le 1^{er} juillet 2015, les services de l'État n'instruisent plus les permis des communes de moins de 10 000 habitants. Il a donc fallu trouver des ressources et plutôt que de créer des postes dans chacune de nos communes pour pouvoir instruire nos permis, nous avons décidé, ensemble, de mettre en place un service à la CARENE, où deux emplois ont été créés : un emploi qui est financé par huit communes, puisque certaines communes avaient leur propre service, jusqu'alors – les communes de plus de 10 000 habitants –, et un emploi qui est financé par la CARENE. Ce service s'appuie sur le service existant de la Ville de Saint-Nazaire.

Nous avons aussi l'assistante du projet de PLUI. Nous avons voté tout à l'heure de nombreuses délibérations qui avaient un lien avec les PLU. Nous allons vers un PLUI et cela représente une masse de travail supplémentaire. Il a donc bien fallu mettre un agent en face.

Nous avons aussi voté la prise de compétence partielle par la CARENE sur le projet culturel de territoire, qui s'est traduite également par le recrutement d'un chargé de mission du PCT. Ce recrutement est financé à la fois par le Conseil départemental, la CARENE et les communes et représente également 1 %.

Nous avons des besoins nouveaux : le chef de projet aux infrastructures, l'assistante à l'habitat, le chargé d'animation du PLIE, le chargé de mission « randonnées », qui est complètement financé, de même que le chargé de mission « énergie ».

Par ailleurs, il y a des renforts et des remplacements de longue durée, pour 18 000 €. »

Cette augmentation de masse salariale correspond aussi aux projets ambitieux que nous développons à l'échelle du territoire. Nous avons un projet commun « CARENE » et sur chacune de nos communes, nous avons des projets portés par la CARENE, qui sont de compétence intercommunale, comme les extensions des zones d'activités. Je regrette d'ailleurs que M. Bouchet n'ait pas voté la délibération portant sur l'extension de la zone d'activités de la Harrois, parce que l'on ne peut pas vouloir soutenir l'économie, d'un côté, et de l'autre, ne pas permettre l'extension de ces zones d'activités qui sont nécessaires pour le développement de nos entreprises qui sont d'ores et déjà installées sur nos communes. Je pense que là aussi, j'ose espérer que c'est par méconnaissance plutôt que par opposition systématique que cet avis contraire a été émis.

Le Président

C'est dans le guide...

Sylvie Cauchie

« Pardon, je l'avais oublié ! Voilà en tout cas le pourquoi de cette évolution de charges de personnel. Comme je le disais et comme je le dis souvent, nous sommes tous préoccupés au sujet de la maîtrise des charges. Pour autant, nous avons tous des projets que nous souhaitons voir avancer dans nos communes et par conséquent, nous avons besoin des agents de la CARENE, puisque ce sont des compétences, que ce soit en termes d'habitat ou d'économie, qui sont des compétences intercommunales. Nous avons besoin des agents et nous avons tous envie que cela avance vite. Quand les agents sont interpellés par tel ou tel maire qui leur dit qu'il y a urgence sur sa zone d'activités et qu'il voudrait que cela avance, il y a aussi tel autre maire qui voudrait bien que cela avance. Cela suppose de mettre des moyens humains pour y répondre. Il y a aussi le projet de la gare qui vient s'ajouter, un projet ambitieux mais qui est nécessaire : on ne peut rester avec le fonctionnement actuel sur la gare de Saint-Nazaire.

J'espère avoir répondu à vos interrogations. »

Robert Belliot

Lorsqu'il y a un budget de fonctionnement au niveau d'une commune, c'est vraiment un budget qui est utilisé par la commune. Par contre, il y a là un budget de fonctionnement de la CARENE qui est de 90 M€, mais il y a 58 M€ qui sont reversés systématiquement aux communes. Si l'on veut faire des pourcentages, doivent-ils être calculés sur les 90 M€ ou sur les 40 M€ ? Mais lorsqu'une commune a un budget de fonctionnement de 20 M€, il est utilisé par la commune.

Sylvie Cauchie

Pas nécessairement. On examine tout de même les dotations et les subventions.

Robert Belliot

Le budget qui est vraiment utilisé par la CARENE, ce ne sont pas les 90 M€. On ne peut comparer une commune et la CARENE à cet égard.

Le Président

« Tous les élus sont porteurs du suffrage universel et ont tous la même légitimité. Mais je le dis sans condescendance et sans agressivité, il y a aussi la capacité à se faire former sur les finances publiques. Nous n'avons refusé de formation à personne, au même titre que l'ensemble des Vice-présidents et des services. Mme Halgand peut recevoir, expliquer. On peut être d'accord ou non mais à un moment donné, il faut être sérieux. Nous avons passé trois quarts d'heure sur une intervention dont le fondement n'existe pas. J'aurais tendance à avoir honte s'il y avait un grand nombre de personnes, ici, qui procèdent ainsi, quand je vois la masse d'argent que nous pilotons et quand j'entends certaines interventions qui me font croire que je rêve ou que je suis atteint d'Alzheimer depuis maintenant très longtemps.

Mme Halgand a la responsabilité de conclure ce débat, dont j'ignore ce qu'elle peut tirer pour le piloter. »

Marie-Anne Halgand

Certains ont déjà répondu et peut-être même mieux que moi. En complément de ce qu'a dit Mme Cauchie concernant l'attribution de compensation. Il s'agit de ce que la CARENE reverse en compensation aux communes par rapport à la taxe professionnelle. Il n'y a pas de dynamique. Les trois communes qui ont le plus d'attribution de compensation sont

celles où il y a le plus fort tissu économique, cela va de soi – il n'y a aucune ambiguïté sur le sujet – et où il y avait la perte la plus importante. M. Le Merrer n'était pas élu et pouvait peut-être l'ignorer.

En revanche, pour la DSC, quatre critères avaient été prévus : le potentiel financier, l'effort fiscal, la population et le revenu par habitant. C'était clair. La délibération a été votée et il n'y a pas de souci à cet égard.

Pour ce qui concerne les charges nettes supplémentaires, Mme Cauchie a très bien répondu.

Les services financiers de la CARENE et Martin Arnout, qui participe, en binôme avec moi, à l'élaboration de ce budget, le font en toute bonne foi, avec le plus de compétence et de pédagogie possible. Si j'ai raté ma mission, je démissionne...

Le Président

« Il convient de remercier Marie-Anne Halgand et Martin Arnout ainsi que l'ensemble des services qui les accompagnent, pour l'intégrité, la probité et le sérieux du pilotage de ces grandes masses financières. Il peut y avoir des divergences. Si j'étais à votre place, je flécherais plus d'argent ou moins d'argent sur telle et telle politique. Je ne veux pas polémiquer mais je trouve que le spectacle est dramatique pour la démocratie.

Deux observations : je ne comprends pas la posture d'un élu, qui, quelle que soit sa responsabilité ou son appartenance politique, dirait, comme une musique de fond que je commence à entendre : « si, sur tel ou tel projet, vous êtes amenés à dépasser, je vous prendrai la main dans le sac... » Quand on conduit des politiques d'investissement, au même titre que les particuliers, lorsqu'ils construisent une maison ou d'autres projets, on peut être confronté à des difficultés que l'on n'avait pas vues venir : la longueur d'un pieu, la densité de béton... Il faut cesser d'avoir cette posture consistant à dire : « s'il y avait dérapage, comment allez-vous faire ? » S'il y a dérapage, nous assumons. Qu'est-ce qu'un dérapage ? Ce sont des problèmes de pilotage de dossiers et nul n'est tenu à l'impossible.

En revanche, l'investissement pour le centre Aquaparc n'est pas de 10,5 M€. Par ailleurs, lorsque vous posez la question des études comme si, là aussi, ce serait de l'argent que l'on dépenserait sans compter parce que c'est « open », sachez que le centre aquatique coûtera 27,7 M€, tous les coûts confondus, y compris les coûts d'étude, avant même d'avoir donné le premier coup de tractopelle.

Autre point : la politique, c'est sérieux. Il ne suffit pas de faire une campagne électorale en passant par là. Je vous demande, s'il vous plaît, avec force, de répondre à l'équation que vous posez sans cesse : dans la même instance, à la même heure, à quelque chose près, vous nous dites que vous ne votez pas les taux parce que vous auriez voulu une baisse d'impôts. C'est un choix politique. Je ne suis pas d'accord avec vous mais c'est votre choix. Et vous ne votez pas le budget en disant qu'il ne prévoit pas assez d'investissements. Sincèrement, nous sommes capables d'entendre des équations à deux inconnues mais il faudrait dire où, quand, comment et sur quoi vous intervenez ? Monsieur Le Merrer, vous avez été candidat. Vous pourriez être à ma place – je ferai tout pour que ce ne soit pas le cas –, mais comment feriez-vous ? Arrêtez d'être un simple commentateur de la vie politique. Vous n'avez pas l'âge d'être un commentateur. Au même titre que M. Gauthier Bouchet passe son temps à ne faire que de la politique politicarde que l'on entendait dans les années 1960 ! Nous sommes une nouvelle génération dont la posture politique ne correspond en rien à vos âges ! Donc s'il vous plaît, faites-nous des propositions politiques et ne soyez pas des commentateurs de la vie politique sur chaque délibération pour essayer d'avoir trois lignes dans *Ouest-France*, *Presse Océan* ou *L'Écho de la Presqu'île*.

Il y a quatre avis contraires du groupe ACDC et un avis contraire du représentant de l'extrême-droite.

La délibération n° 22 est adoptée à la majorité des voix (5 avis contraires : le groupe ACDC et le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 23 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de l'eau – Adoption du budget 2016

Le Président

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de l'assainissement – Adoption du budget 2016

Le Président

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

Il y a un avis contraire de l'extrême-droite.

La délibération n° 24 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 25 – Finances – Budget annexe du Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) – Adoption du budget 2016

Le Président

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 26 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de l'aménagement – Adoption du budget 2016

Le Président

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 27 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de l'immobilier d'entreprise – Adoption du budget 2016

Le Président

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 28 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de la collecte et du traitement des déchets – Adoption du budget 2016

Le Président

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 29 – Commission Finances – Finances – Budget annexe des transports et déplacements – Adoption du budget 2016

Le Président

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 30 – Commission Finances – Finances – Budget annexe des parcs de stationnement – Adoption du budget 2016

Le Président

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 22.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 31 – Commission Finances – Finances – Amortissements – Modification de durées et application du principe de neutralisation

Marie-Anne Halgand

Les délibérations n° 31, 32 et 33 sont présentées conjointement.

Il est possible de modifier les durées d'amortissement des subventions d'équipements versées. Pour les subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national, la durée d'amortissement passerait de quinze ans actuellement à quarante ans et pour les subventions finançant des bâtiments et des installations, de quinze ans actuellement à trente ans.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 32 – Commission Finances – Commission Finances – Finances – Amortissements – Modification de durées d'amortissement – Budget annexe de l'eau – Approbation

Marie-Anne Halgand

Au vu des nouvelles opérations réalisées, il convient aujourd'hui d'apporter des précisions aux délibérations prises antérieurement et de compléter la liste comme suit :

- autres immobilisations corporelles : vingt ans.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 33 – Commission Finances – Finances – Amortissements – Modification de durées d'amortissement – Budget annexe de l'immobilier d'entreprise – Approbation

Marie-Anne Halgand

Au vu des nouvelles opérations réalisées, il convient aujourd'hui d'apporter des précisions aux délibérations prises antérieurement :

- construction, acquisition ou réhabilitation : vingt-cinq ans

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 34 – Commission Finances – Finances – Dexia – Constitution provision emprunt structuré – Approbation

Marie-Anne Halgand

Par contrat du 27 novembre 2006, la CARENE a emprunté auprès de DEXIA Crédit local un montant de 9 596 020,24 € au taux de 3,69 %, avec une clause d'intérêt indexé sur la parité euro/franc suisse. Compte tenu de l'évolution des taux de change observés sur les marchés depuis 2010, le taux pour l'échéance 2015 est supérieur à 21,7 %.

Par avis d'échéance du 11 novembre 2015, la CARENE a été appelée à régler son échéance 2015 en décembre. Considérant que la somme demandée au titre de cette échéance est sérieusement contestée, la CARENE a réglé les intérêts relatifs à cette échéance au taux de 3,69 %.

Cependant, la différence entre les intérêts effectivement réglés et ceux réclamés par Dexia ont fait l'objet d'une provision pour litige dans les projets de budget primitif 2016 concernés. Il convient de délibérer pour déterminer les conditions de constitution et de reprise des provisions.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la constitution d'une provision de 220 000 € sur le budget principal, de 520 000 € sur le budget de l'assainissement collectif et de 115 000 € sur le budget de l'eau potable

Information sur le refus du Fonds de soutien

En avril 2015, la CARENE avait déposé un dossier de demande de fonds de soutien au titre de l'emprunt toxique souscrit auprès de Dexia. La CARENE vient de refuser le fonds de soutien notifié d'un montant de 1,3 M€ pour les raisons suivantes :

- un retard inacceptable de la notification du montant du fonds au moment du dépôt du dossier, en avril 2015 : la notification était annoncée pour juillet 2015 mais n'est parvenue à la CARENE que le 28 janvier 2016 ;
- le montant plafond du Fonds de soutien d'un montant de 1,3 M€ représente un niveau d'aide ridiculement bas au regard des surcoûts générés par ce prêt. ;
- l'acceptation du fonds était soumise à celle des propositions de la SFIL pour le refinancement du prêt toxique. Or les multiples propositions de la SFIL démontraient toutes, sans exception, que celle-ci ne réalisait aucun effort, les propositions étant quasi équivalentes, en termes de coût global, au coût du remboursement de l'emprunt initial tel que prévu au contrat, c'est-à-dire sur la durée restante et à un taux variant autour de 22 %. Au-delà du fait que les dernières d'entre elles auraient engagé la CARENE sur les financements nouveaux et se situant entre 15 M€ et 30 M€, selon les hypothèses, ces propositions ne traduisaient aucun effort de la SFIL pour réduire l'impact extrêmement lourd généré par ce prêt pour la CARENE.

Éléments sur la dette

Pour répondre à la volonté de la CARENE de réaliser des investissements très notables sur son territoire, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt. Toutefois, le niveau restera très soutenable financièrement pour la collectivité puisqu'il est envisagé un encours de dette d'environ 123,7 € à l'horizon de 2023, ce qui amènerait à une capacité de désendettement consolidée de près 4,4 années, avec un niveau d'épargne brute prévisionnelle consolidée à environ 27,9 M€. En fin de période, le ratio devra donc toujours se situer en-deçà de la moyenne constatée au niveau de la strate pour l'année 2014. Actuellement, sur une dette consolidée de 111 M€, l'emprunt toxique représente seulement 3,9 % de l'encours. L'encours est réparti entre 56 % à taux fixe et 44 % à taux variable et son taux moyen est de 3,29 %.

Plusieurs demandes de renégociation ont été faites en ce sens et se poursuivent avec les banques.

Le Président

Cet exposé indique que l'on se moque de nous, élus locaux, sur ce financement Dexia. Pour Saint-Nazaire, ce n'est pas un enjeu majeur : c'est une question de principe et la commune y tient. Mais pour Donges, les impacts sont loin d'être négligeables. C'est pourquoi, au-delà de la CARENE, nous tenons à cette solidarité : les collectivités locales sont mises à genoux par ce type d'emprunts structurés et des propositions qui ne sont pas du tout à la hauteur de leurs responsabilités.

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« Monsieur le président, mes chers collègues, comme l'an dernier en ce Conseil, le prêt de 10 M€ accordé par Dexia Crédit local à notre communauté d'agglomération revient à l'ordre du jour. Il ne me semble pas que les habitants de nos communes soient correctement renseignés sur les tenants et aboutissants de ce prêt, de sa participation à notre dette et, ce qui est plus problématique encore, des taux d'intérêts absolument ahurissants qu'il engendre, passés en neuf ans de 3,7 % à près de 22 % annuels. Hélas, les habitants de la CARENE connaissent encore insuffisamment ce dossier. Or il en va de leur argent, argent public que, vous, socialistes, Messieurs Batteux comme Samzun, dilapidez avec une même équanimité.

C'est une délibération assez courte, vous ne trouvez pas ? Une page, seulement, pour nous expliquer que l'on s'est trompé. C'est un peu moins fourni que les habituels dossiers, plaidoyers sur le « vivre ensemble » qui charpentent le fil de nos séances et font, eux, en général, des dizaines de pages... »

Le Président

« Excusez-moi, je vais vous couper, mais est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, qualifier le "vivre ensemble", que vous avez employé deux ou trois fois dans la même séance ? Qu'est-ce qui vous gêne, dans le "vivre ensemble", Monsieur Gauthier Bouchet ? »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« C'est un néologisme de gauche qui remplace un mot qui est tout à fait pertinent, si l'on est sincèrement républicain, qui est celui de "concorde sociale". Moi, je n'ai pas remplacé des mots par d'autres. Je pense que, comme moi, vous avez lu *1984*. Cela donne en général d'assez mauvaises choses. Je n'aime pas tellement la "novlangue" socialiste ».

Le Président

« Le "vivre ensemble" est donc un concept de gauche ? C'est cela ? »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« C'est plutôt un concept libéral de gauche. »

(Rires dans la salle)

Le Président

« Sincèrement, vous êtes exceptionnel... »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« Toute la gauche n'est pas libérale ».

Le Président

« Par contre, puisque nous sommes en fin de conseil – mais nous allons essayer de nous tenir jusqu'à la fin –, je crois que vous pourriez prendre des cours de théâtre. Vous devriez être pas mal... »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« Effectivement, cette explication est courte. À mon sens, elle l'est parce qu'elle fait honte. "Ce contrat [avec Dexia] fait l'objet d'une contestation introduite auprès du Tribunal de grande instance de Nanterre, demandant sa nullité. Considérant que la somme demandée au titre de cette échéance est sérieusement contestée, la CARENE a réglé les intérêts relatifs à cette échéance au taux de 3,69 %", nous explique-t-on, laissant entendre que l'on fait tout ce que l'on peut, mais que, tout de même, la bride se resserre.

Mais il n'y aurait pas de bride s'il n'y avait pas de maître ! Et ce maître, c'est Dexia. Mais qui est Dexia ? Dexia, c'est une banque, une banque belge, l'une de celles que la crise des dettes souveraines, il y a quelques années, a acculée à la faillite, avant que l'État français, généreusement, ne la sauve. Et c'est un bien mauvais maître que s'est choisi la CARENE en croyant voir dans Dexia l'artisan magique de son refinancement, sans efforts.

Entre temps, Dexia, qui a repris des couleurs grâce à son sauvetage par l'État, lui rend la monnaie de sa pièce et ponctionne abusivement nos collectivités. La CARENE, en soi, n'est qu'un exemple isolé de ces prêts, dont on disait qu'ils étaient salvateurs et qui, en réalité, se révèlent toxiques... Et ce n'est pas le pire exemple. »

Le Président

« Attendez, Monsieur Gauthier Bouchet, nous avons un incident et je ne voudrais pas que les agents de la CARENE repassent encore un temps fou sur le compte rendu. Nous allons attendre quelques instants, parce que vous seriez le premier à venir me le demander.

C'est bon. C'est reparti. Vous pouvez continuer. »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« Cet exemple de la CARENE n'est pas isolé... »

Le Président

« Mais gardez le même ton. Cela ne sert à rien de changer suivant vos interruptions. »

Gauthier Bouchet (élu du rassemblement Bleu marine de la CARENE)

« Je ne change pas de ton. Ce n'est pas du théâtre, contrairement à vos affirmations. Laissez-moi dérouler mon intervention.

« Molière écrivait en vieux français, Monsieur.

Je disais que ce n'était ni un exemple isolé, ni le pire exemple. Si on le compare au Conseil général de Seine-Saint-Denis, dirigé par le Parti socialiste – un certain Claude Bartolone, à l'époque... Comme quoi, on a la gauche clairvoyante et économe que l'on peut.

Aujourd'hui, Dexia décide d'augmenter le taux du prêt qu'il avait accordé à la CARENE de 500 %... Selon la formule consacrée, le prêt est devenu "toxique", tandis qu'en guise d'antidote, la CARENE, n'oppose qu'une molle et tardive contestation en justice, alors qu'il eût fallu contester plus tôt ou mieux, ne souscrire aucun prêt, aucune dette vis-à-vis de Dexia ou de quelque financier privé que ce soit.

Rien de tout cela n'était toutefois imprévisible. Il y a quelques années, il y avait un célèbre prophète de gauche qui avait déjà prévenu à quoi s'en tenir de l'argent dévoyé, qui, éventuellement, passerait de serviteur à maître. "Je n'ai qu'un seul ennemi. Il n'a pas de nom, pas de visage. Cet ennemi, c'est le monde de la finance", avait ainsi énoncé en janvier 2012, au Bourget, François Hollande, vent debout – et à raison – contre la financiarisation excessive de l'économie française. Cette économie financiarisée, les prêts toxiques du type de celui de Dexia en deviennent le bras armé dans nos collectivités, aux côtés notamment du recours excessif aux partenariats publics – privés, les PPP. Parmi ceux qui disent "oui" à ces avancées de la haute finance, il y a d'ailleurs souvent – c'est étrange, pour des amis du peuple et de l'argent public –, beaucoup de socialistes !

Les militants et camarades que je représente dans cette assemblée ne se font, pour leur part, aucune illusion sur votre manque de volonté quant à l'idée de ne pas honorer une dette partiellement indue, puisque rendue excessive par l'augmentation arbitraire de ses intérêts. Nous vous suivrons même d'autant moins que vous avez, moi, j'appelle cela la folie, vous avez la folie, pour provisionner ce désendettement, de venir ponctionner à hauteur de 635 000 € les ressources destinées à l'assainissement public et à notre eau potable. Ces ressources devraient être sanctuarisées. Et votre choix d'en affecter une partie à ce piteux remboursement témoigne, au-delà de votre inconséquence politique, dont je dirais qu'elle est habituelle, d'une brutalité inédite.

En votant contre cette délibération, je refuse de donner un seul centime pour conforter Dexia dans ses prétentions à saigner nos dix communes. Et puisque nous parlons d'eau, je bois, Monsieur Samzun, à votre départ définitif de la scène politique. »

Le Président

« Un grand merci, Monsieur, pour votre intervention.

Il y a un avis contraire : le représentant de l'extrême-droite française. »

Gauthier Bouchet

Hors micro

Le Président

« S'il vous plaît, Monsieur, nous ne sommes pas au cirque, ici. »

Le Président

« Je vais demander à mes services, et je passerai la décision au Bureau, d'amender le règlement. J'en suis désolé : c'est toujours la difficulté, lorsqu'il y a des hommes et des femmes – très peu, certes : une personne, dans cette assemblée – qui se comportent mal. Mais je voudrais que l'on réduise le temps et que l'on s'organise pour avoir un compteur de temps de prise de parole dans cette salle pour qu'à un moment, par respect pour vous-même, pour

l'ensemble de l'auditoire, pour la presse, nous puissions nous mettre d'accord sur un temps maximum et avoir un compteur qui me permette de suivre et vous permette de suivre... »

Protestation de Gauthier Bouchet (hors micro)

Le Président

« ... S'il vous plaît, Monsieur, vous pouvez vous tenir ? C'est dans le manuel de l'élu du Front national ! Votre tenue, Monsieur, au même titre que quand vous commentez des décisions ! Il y a du droit, en France, en Europe, et lorsque vous nous appelez à ne pas provisionner, à ne pas respecter le droit, vous vous prenez pour qui ?

Je demande à mes services de préparer un amendement, peut-être pas pour le prochain Conseil, puisque nul n'est tenu à l'impossible. Mais par contre, au prochain Conseil, le règlement intérieur sera revu. »

La délibération n° 34 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 35 – Administration générale – Projet culturel de territoire – Convention territoriale de développement culturel – Approbation et autorisation de signer la convention avec l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) et le Département de Loire-Atlantique

Sylvie Cauchie

Une compétence partielle a été transférée à la CARENE dans le domaine culturel, ce qui a amené la collectivité à recruter un agent pour une mission de trois ans, durée du PCT.

Le dispositif « Projet culturel de territoire de Loire-Atlantique », proposé par le Département de Loire-Atlantique en partenariat avec l'État et piloté par la CARENE, est encadré par une convention territoriale de développement culturel. Celle-ci formalise les engagements des signataires, les conditions de mise en œuvre du projet et sa durée d'exécution. Elle précise les orientations générales du projet et le programme opérationnel de la première année. Les programmes opérationnels des années suivantes seront présentés pour approbation à l'organe délibérant de la CARENE et des partenaires financiers à chaque fin d'exercice.

Afin d'être portés à la connaissance de tous, la convention cadre ainsi que le programme opérationnel de la première année sont annexés à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la convention territoriale à conclure avec le Département de Loire-Atlantique et l'État (Ministère de la Culture et de la communication), d'autoriser le Président à la signer, ainsi que tout acte y afférant et d'approuver le programme opérationnel de l'année 2016.

Cette signature de convention devrait avoir lieu le 12 mai 2016.

La délibération n° 35 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.